

Driss Lachguar lors d'une réunion avec les membres du Conseil national de l'USFP issus de la région de Rabat-Salé-Kénitra

Assurer une protection sociale équitaine pour tous les Marocains

Le Premier secrétaire dénonce la violation de la loi régissant la CNSS par certains responsables gouvernementaux

Page 4

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9062

Jeudi 9 Juillet 2020

La contamination bat son plein

A qui la faute ?

Penser à une meilleure gestion de la chose au lieu de se renvoyer la balle



S.A.R le Prince Héritier Moulay El Hassan décroche le bac

S.A.R le Prince Héritier Moulay El Hassan a décroché le baccalauréat "option internationale" session-2020, filière "Sciences économiques et sociales" avec la mention "très bien", a annoncé mardi le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. En cette heureuse occasion, Libé adresse ses chaleureuses félicitations à S.M le Roi Mohammed VI ainsi qu'à l'ensemble des membres de la famille Royale et souhaite davantage de succès à S.A.R le Prince Héritier dans son cursus universitaire.

Réunion du Bureau politique

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, informe de la tenue d'une réunion à distance du Bureau politique ce vendredi 10 juillet à 17h.

La loi de Finances rectificative, les prochaines échéances électorales et les propositions de l'USFP à ce sujet constitueront les principaux points à l'ordre du jour.

Abdelouafi Lafit se réunit avec les dirigeants des partis politiques

Le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit, a demandé, lors d'une réunion tenue mercredi, aux dirigeants des partis politiques de présenter avant le 17 juillet leurs mémoires sur la tenue des prochaines élections. Au cours de cette réunion, trois points ont été débattus, à savoir le Code électoral, la loi sur les partis et le financement. Selon des sources présentes à cette réunion, le ministre de l'Intérieur a fait part de la méthodologie qui doit être suivie pour préparer cette échéance électorale, et ce en cohabitation avec la situation de crise sanitaire engendrée par la pandémie du nouveau coronavirus.

Page 6

Le projet de loi de Finances rectificative adopté par les conseils des ministres et du gouvernement

S.M le Roi nomme de nouveaux ambassadeurs

Actualité



Le Conseil de gouvernement, réuni sous la présidence du chef de gouvernement, Saad Dine El Otmari, a adopté mardi le projet de loi de Finances rectificative (PLFR) N°35.20 au titre de l'année 2020.

Ce projet de loi a été adopté lors de cette réunion après présentation de ses orientations générales conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution lors du conseil des ministres présidé lundi par S.M le Roi Mohammed VI au Palais Royal à Rabat, a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue du Conseil du gouvernement.

Le texte a été approuvé après discussion de l'exposé présenté par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration qui a évoqué les contextes national et international, marqués notamment par la pandémie de Covid-19, laquelle a exigé le recours au premier projet de loi de Finances rectificative dans le cadre de la loi organique relative à la loi de Finances, a relevé Saaid Amzazi, ajoutant que l'exposé a mis en avant les piliers des orientations générales du PLFR, à savoir l'accompagnement de la reprise progressive de l'activité économique, la préservation de l'emploi et

l'accélération de la mise en œuvre des réformes de l'administration.

S'agissant de l'accompagnement de la reprise progressive de l'activité économique, le projet de loi insiste sur la mise en œuvre, dans le cadre de conventions sectorielles, de mesures tenant compte des spécificités de chaque secteur, en relation avec l'ampleur de l'impact subi suite à la crise et du temps nécessaire à la reprise de l'activité, a-t-il précisé, relevant que cinq milliards de dirhams seront également consacrés à l'accompagnement de la mise en œuvre des mécanismes de garantie au profit de tous les segments d'entreprises, y compris les entreprises publiques.

Des conditions avantageuses seront appliquées à travers un taux d'intérêt maximum ne dépassant pas 3,5%, et un délai de remboursement de 7 ans, avec deux ans de grâce et une garantie de l'État variant entre 80% et 90% et pouvant atteindre 95% pour les très petites entreprises, a noté le porte-parole du gouvernement, ajoutant que la Caisse centrale de garantie connaîtra également une réforme institutionnelle à travers la modification et l'adaptation de la loi qui régit la Caisse aux meilleures pratiques internationales, l'optimisation de la gouvernance, la modernisation de la gestion financière et l'adaptation de ses instances administratives, de gestion et de contrôle.

Il a en outre indiqué qu'une enveloppe de 15 milliards de dirhams sera dédiée à la

promotion de l'investissement public pour atteindre 86 milliards de dirhams dans le but d'accélérer la redynamisation de l'économie nationale.

Concernant la préservation de l'emploi, il est question de continuer à accompagner, sur les plans social et économique, les secteurs qui feront face à des difficultés, conformément aux Hautes orientations Royales, a-t-on indiqué de même source.

Saaid Amzazi a, également, souligné la nécessité d'activer l'accompagnement spécifique des différents secteurs, dans un cadre contractuel, avec les acteurs économiques concernés, en conditionnant l'appui à la reprise économique, à la préservation de plus de 80% des salariés déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et à la régularisation rapide de la situation des employés non déclarés.

Quant à l'accélération de la mise en œuvre des réformes de l'administration, le PLFR prévoit le renforcement du climat des affaires via l'accélération de la simplification et la numérisation des procédures, l'accélération de la mise en œuvre de la Charte des services publics et la promotion de l'inclusion financière, notamment à travers la généralisation du paiement à travers les outils électroniques.

Lors de cette réunion, le conseil du gouvernement a traité des différentes mesures figurant dans le PLFR et des hypothèses sur

lesquelles il s'est basé, ajoute le porte-parole, estimant que le PIB pourrait reculer de 5% au titre de l'année 2020 alors que le déficit du budget pourrait atteindre -7,5%.

Voici, par ailleurs, la traduction du communiqué concernant le Conseil des ministres au cours duquel il a été procédé à l'examen des orientations générales du projet de loi de Finances rectificative pour l'année 2020 et l'approbation de plusieurs projets de loi, d'un projet de décret et d'un ensemble d'accords internationaux, dont lecture a été donnée par le porte-parole du Palais Royal, Abdelhak Lamrini.

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, a présidé, lundi 6 juillet 2020, au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres, au cours duquel il a été procédé à l'examen des orientations générales du projet de loi de Finances rectificative pour l'année budgétaire 2020 et l'approbation de plusieurs projets de loi, d'un projet de décret et d'un ensemble d'accords internationaux.

Au début des travaux du Conseil, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a interrogé monsieur le ministre de la Santé au sujet de l'évolution de la situation épidémiologique notamment après l'allègement des mesures de confinement sanitaire.

Le ministre de la Santé a af- ➤➤

firmé, à ce sujet, que la situation épidémiologique est stable avec un degré de vigilance élevé et que la majorité des personnes touchées sont asymptomatiques. Il a précisé également que malgré l'allègement du confinement sanitaire, le taux de létalité est resté bas et le nombre de cas critiques faible et que la hausse du nombre des personnes contaminées dernièrement s'explique essentiellement par l'élargissement du cercle des dépistages collectifs précoces, l'intensification des consultations et le suivi des personnes contacts. Il a ajouté qu'une commission scientifique nationale suit l'évolution de cette épidémie et met en place les traitements et protocoles de soins nécessaires.

Par la suite, et conformément aux dispositions de l'Article 49 de la Constitution, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a présenté un exposé sur les orientations générales de ce projet de loi, où il a évoqué les contextes, international et national, caractérisés essentiellement par les répercussions de la pandémie du Covid-19, qui a imposé le recours au premier projet de loi de Finances rectificative dans le cadre de la nouvelle loi organique des finances.

Dans ce cadre, il a été procédé à la présentation des piliers sur lesquels reposent les orientations générales du projet de loi de Finances rectificative 2020, qui sont :

- 1 - Accompagnement de la reprise progressive de l'activité économique ;
- 2 - Préservation de l'emploi ;
- 3 - Accélération de la mise en œuvre des réformes de l'administration ;

Pilier I

Accompagnement de la reprise progressive de l'activité économique à travers

- La mise en œuvre, dans le cadre de conventions sectorielles, de mesures tenant compte des spécificités de chaque secteur, en relation avec l'ampleur de l'impact subi suite à la crise et du temps nécessaire à la reprise de l'activité.

- L'allocation de fonds nécessaires pour couvrir les risques des prêts garantis au profit de tous les segments d'entreprises, y compris les entreprises publiques. Des conditions avantageuses seront appliquées à travers un taux d'intérêt maximum ne dépassant pas 3,5%, et un délai de remboursement de 7 ans, avec deux ans de grâce et une garantie de l'Etat variant entre 80% et 90% et pouvant atteindre 95% pour les très petites entreprises.

- La promotion de l'investissement public afin d'accélérer la redynamisation de l'économie nationale.

Pilier II

Préservation de l'emploi dans le secteur privé à travers

- Allouer des ressources du Fonds spécial de gestion de la pandémie du Coronavirus pour continuer, jusqu'à la fin de l'année, à accompagner sur les plans, social et économique, les secteurs qui feront face à des difficultés même après la levée du confinement.

- Activer l'accompagnement spécifique des différents secteurs, dans un cadre contractuel, avec les acteurs économiques concernés, en conditionnant l'appui à la reprise économique, à la préservation de plus de 80% des salariés déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et à la régularisation rapide de la situation des employés non déclarés.



Pilier III

Accélération de la mise en œuvre des réformes de l'administration. Il sera procédé dans ce cadre à :

- La mise en œuvre des dispositions de la loi relative à la simplification des procédures et des formalités administratives, notamment celles relatives au respect des délais maximums pour répondre aux demandes d'investissement ;

- L'accélération de la mise en œuvre de la Charte des services publics ;

- La consécration de la transparence et de l'efficacité dans les services rendus aux citoyens et aux investisseurs, à travers l'appui à la transformation numérique de l'administration et la généralisation des services numériques ;

- L'accélération de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière, notamment à travers l'encouragement et la généralisation du paiement par téléphone mobile.

À la fin de sa présentation, le ministre a évoqué les hypothèses du projet de loi de Finances rectificative 2020, qui prévoit un recul de 5% du PIB et un déficit budgétaire de 7,5%.

Il a été souligné que toutes les orientations de ce projet visent essentiellement à surmonter rapidement les effets de la crise de la pandémie de Covid-19 aux niveaux économique et social.

Par la suite, Sa Majesté le Roi, chef suprême et chef d'état-major général des Forces Armées Royales (FAR), que Dieu L'assiste, a bien voulu approuver, lors de ce Conseil des ministres, trois projets de loi et un projet de décret relatifs au domaine militaire.

Le premier projet concerne la cybersécurité et vise à établir un cadre juridique permettant de renforcer la sécurité des systèmes d'information des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements et entreprises publics et toute autre personne morale de droit public, ainsi que les opérateurs de télécommunications. Le projet prévoit aussi des règles sécuritaires particulières applicables aux infrastructures d'importance vitale.

Le deuxième projet de loi est relatif aux matériels et équipements de défense et de sécurité, aux armes et aux munitions. Il vise à encadrer les activités de fabrication, de commerce, d'importation d'exportation, de transport et de transit de

ces matériels et équipements, à travers la mise en place d'un système d'autorisation pour la pratique de ces activités et un dispositif de traçabilité et de contrôle des documents en vérifiant d'une manière immédiate les titulaires des autorisations dans ce domaine.

Le troisième projet amende la loi relative à l'armée de réserve des FAR et a pour objet d'intégrer parmi les officiers de réserve, les cadres des établissements et entreprises ayant reçu une formation initiale au sein d'un établissement relevant des Forces Armées Royales.

Le projet de décret porte sur la réorganisation de l'Ecole Royale de l'Air et a pour objet de permettre aux compagnies nationales de transport aérien de bénéficier de l'expertise des Forces Armées Royales en matière de formation aéronautique, en permettant aux Ecoles Royales de l'Air de former les pilotes de ligne des compagnies nationales, et ce dans un cadre contractuel entre l'Administration de la Défense nationale et les compagnies nationales de transport aérien.

Dans le cadre du renforcement des relations bilatérales du Maroc et de la consolidation de sa place et sa présence continentale et internationale et du respect des engagements internationaux du Royaume, le Conseil des ministres a approuvé 11 accords internationaux, bilatéraux et multilatéraux dont 9 supportés par des lois.

Les accords bilatéraux portent en particulier sur un accord établissant une association entre le Royaume du Maroc et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'avantant à la convention de partenariat pour la coopération culturelle et le développement entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République française, ainsi que le renforcement de la coopération avec certains pays frères et amis dans les domaines commercial, économique, judiciaire, technique, scientifique et culturel, outre le domaine militaire et technique.

Les accords multilatéraux portent sur le traité portant création de l'Agence africaine du médicament et l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers.

Conformément aux dispositions de l'Article 49 de la Constitution et sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a bien voulu nommer la Secrétaire générale du ministère et des ambassadeurs de Sa Majesté.

Il s'agit de :

- Mounia Boucetta: ambassadeur, Secrétaire générale du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger;

Afrique

- Hassan Naciri, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République du Sénégal;

- Driss Isbayene, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République du Mali;

- Zakaria Koumiri, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République unie de Tanzanie;

- Abderrazzak Laassel, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République du Kenya;

- Issam Taib, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République de Guinée;

Monde arabe

- Mohamed Hamzaoui, ambassadeur de Sa Majesté auprès de l'Etat des Emirats arabes unis;

- Ali Benaissa, ambassadeur de Sa Majesté auprès de l'Etat de Koweït;

- Mohamed Ait Ouali, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République algérienne démocratique et populaire ;

- Abderrahim Mouziane, ambassadeur de Sa Majesté, chef du Bureau de représentation du Royaume du Maroc à Ramallah

Europe

- Karim Medrek, ambassadeur de Sa Majesté auprès du Royaume de Suède

- Mohamed Sbihi, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République Hellénique (Grèce)

- Hakim Hajoui, ambassadeur de Sa Majesté auprès du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

- Nabila Freidji, ambassadeur de Sa Majesté auprès du Royaume de Norvège

Amérique latine

- Hicham Dehane, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République dominicaine

- Hicham Elaloui, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République de Cuba

- Bouchra Kadiri Bouchich, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République du Panama

Asie et Océanie

- Wissane Zailachi, ambassadeur de Sa Majesté auprès du Commonwealth d'Australie

- Mohamed Rachid Maaninou, ambassadeur de Sa Majesté auprès de la République de Kazakhstan

- Abderrahim Rahali, ambassadeur de Sa Majesté auprès du Royaume de Thaïlande".

Driss Lachguar lors d'une réunion avec les membres du Conseil national de l'USFP issus de la région de Rabat-Salé-Kénitra

Assurer une protection sociale équitable pour tous les Marocains

Le Premier secrétaire dénonce la violation de la loi régissant la CNSS par certains responsables gouvernementaux



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a mis l'accent sur l'importance de l'unité nationale face à la crise sanitaire mondiale, saluant les décisions Royales proactives et l'efficacité des mesures préventives responsables prises par les pouvoirs publics pour contrecarrer la pandémie de Covid-19 et ses répercussions aux niveaux social et économique notamment.

Lors d'une réunion avec les membres du Conseil national du parti de la région de Rabat-Salé-Kénitra tenue par vidéoconférence samedi 4 juillet, le dirigeant ittihadis a salué le peuple marocain pour sa solidarité et son engagement en faveur des mesures de confinement sanitaire, soulignant que la symbiose entre l'État et la société durant ces moments difficiles a permis une bonne gestion de la crise sanitaire qui a fait du Maroc un modèle salué par les pays du monde et par de nombreuses organisations internationales, en particulier l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Après avoir rappelé les répercussions économiques et sociales de la propagation de la pandémie dans notre pays et les mesures gouvernementales prises pour atténuer ses effets sur divers secteurs professionnels et sur les groupes sociaux fragiles, Driss Lachguar a mis l'accent sur la nécessité de faire preuve de vigilance et de poursuivre la mobilisation collective au cours de la prochaine étape, compte tenu des conditions difficiles et de la baisse des ressources financières. Il a également souligné la nécessité de reconsidérer l'approche sociale et de redéfinir les priorités des politiques publiques afin d'assurer une protection sociale équitable pour tous les Marocains. En ce sens, le dirigeant socialiste a appelé à accorder la priorité au domaine social notamment l'éducation, la santé et la lutte contre la pauvreté, considérant que les acquis positifs réalisés dans le cadre du soutien financier aux groupes so-

ciaux vulnérables doivent être renforcés en accélérant la mise en place du Registre social unifié.

Par ailleurs, Driss Lachguar a dénoncé le comportement de certains responsables gouvernementaux qui ont violé la loi régissant la Caisse nationale de sécurité sociale.

Dans le même contexte, le Premier secrétaire a souligné que l'USFP a été durant cette crise sanitaire un parti de propositions, rappelant à cet égard la vision globale qu'il avait lui-même déclinée dans la Plateforme d'orientation sur la gestion de la crise sanitaire ou les propositions contenues dans le communiqué du Bureau politique (rendu public à l'issue de sa réunion les 27 et 28 mai dernier) telles que l'instauration d'un impôt sur la fortune, l'interdiction du cumul des salaires et rémunérations perçus dans l'exercice des fonctions représentatives. Il a également appelé à soutenir la production nationale, à développer la recherche scientifique et à s'engager pleinement dans le numérique qui a fait ses preuves durant cette crise sanitaire, en particulier pour l'enseignement à distance, les services publics numériques et le télétravail.

De plus, le Premier secrétaire a souligné la nécessité de préserver la cohésion sociale et de renforcer la stabilité sociétale et l'unité nationale, dans le cadre d'un État fort, juste, moderniste et solidaire, afin de faire face à toutes les conspirations visant notre pays et toutes les tentatives dont la finalité est de porter atteinte à l'image du Maroc comme c'était le cas du dernier rapport d'Amnesty International.

S'agissant de la vie interne du Parti de la Rose, Driss Lachguar a mis en avant l'importance de la dynamique organisationnelle que connaît le parti, appelant les Ittihadis dans les différentes régions à se mobiliser afin de renforcer les rangs du parti et de se préparer aux prochaines échéances. A cet égard, il a passé en revue la situation organisationnelle

dans la région de Rabat-Salé-Kénitra et les résultats de l'USFP lors des élections précédentes, en lisant attentivement les travaux statistiques liés à la représentation collective du parti, annonçant qu'il tiendra avec l'équipe de travail du Bureau politique des réunions spéciales avec les secrétariats du parti pour étudier ces données statistiques concernant ces élections et élaborer des propositions pratiques pour remédier aux dysfonctionnements.

Dans son exposé politique, le dirigeant socialiste a passé en revue la situation au niveau international et les derniers développements sur la scène politique arabe, en particulier dans la région du Moyen-Orient. A cet égard, il a souligné la gravité de la situation après la décision malencontreuse des dirigeants israéliens d'annexer des colonies en Cisjordanie et dans la vallée du Jourdain, rappelant la position ferme de l'USFP à ce propos et annonçant sa condamnation de la décision sioniste violant les résolutions et traités des Nations unies.

Concernant la région maghrébine, Driss Lachguar a évoqué la crise libyenne, soulignant l'importance de l'accord de Skhirat, qui reste jusqu'à ce jour un accord reconnu par l'ONU. Il a, par ailleurs, soutenu que la situation actuelle en Libye ne sera réglée que par une solution politique et le dialogue entre toutes les parties en conflit dans ce pays maghrébin.

Le débat profond qui a suivi la présentation de l'exposé du Premier secrétaire a été axé sur l'ensemble des questions notamment nationale et partisane.

En effet, les intervenants ont insisté sur la nécessité de préserver les acquis politiques réalisés et la poursuite de la réforme politique et le renforcement du processus démocratique surtout par la révision du système électoral, condition sine qua non pour faire face à la corruption électorale, à l'utilisation de

l'argent et à l'instrumentalisation de la religion dans les élections. Cette réforme électorale permettrait de produire des élites qualifiées et intègres qui seraient à même de relever les défis développementaux dont fait face notre pays.

Les participants ont aussi appelé à permettre à tous les Marocains d'obtenir une protection sociale réelle et équitable et à accélérer la mise en place du Registre social unifié. A cet égard, ils ont condamné certains membres du gouvernement pour avoir violé les exigences légales relatives à la déclaration des employés à la CNSS et exigé l'application de la loi à leur encontre et la mise en place de sanctions contre les contrevenants.

Les membres du Conseil national de l'USFP de la région de Rabat-Salé-Kénitra ont salué les réunions régionales, ce qui leur a donné suffisamment de temps pour discuter et délibérer sur les questions internationales, nationales et partisanes. Ils ont également salué la Plateforme politique élaborée par le Premier secrétaire. Laquelle Plateforme constitue, selon eux, un document de référence proposant une vision politique globale et précise pour la situation actuelle et future et des mesures réalistes et réalisables dans divers domaines politiques, économiques et sociaux.

Ils ont, par ailleurs, appelé tous les Ittihadis à l'unité pour faire face à tous les conspirateurs contre l'USFP et au respect des institutions du parti afin de pouvoir mobiliser toutes les énergies partisanes et de renforcer la position du parti dans les institutions et la société.

Il convient de rappeler que Driss Lachguar a été accompagné lors de cette réunion d'Ahmed Abouh, membre du Bureau politique, et du groupe de travail chargé de coordonner l'action du parti dans la région de Rabat-Salé-Kénitra.

Mourad Tabet

Driss Lachguar se réunit avec les membres du Front national pour la sauvegarde de la Samir

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a exprimé, lundi dernier au siège des journaux du parti à Casablanca, le soutien du Parti de la Rose pour sauvegarder la Samir et ce, lors de la réception des membres du Front national pour la sauvegarde de la raffinerie marocaine « Samir ».

En plus du Premier secrétaire de l'USFP, ont assisté à cette rencontre Mohamed Benarbia, directeur de publication et de la rédaction du journal Libération, Abdelhamid Jmahri, directeur de publication et de la rédaction d'Al Ittihad Al Ichiraki (membre), Houssein El Yamani (coordinateur) et les deux membres de ce Front Abdelghani Raqui et Mohammed Benmoussa.

Lors de cette rencontre, Driss Lachguar a assuré à ses interlocuteurs le soutien du parti au Front national jusqu'à ce que cette raffinerie reprenne ses activités.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du programme des rencontres du Front avec les dirigeants politiques et syndicaux afin de mobiliser et de soutenir le projet de loi relatif à l'acquisition d'actifs de la société Samir par l'Etat marocain et le projet de loi sur la régulation des prix des hydrocarbures.

Les réunions se poursuivront avec les partis et les syndicats marocains qui ont accepté de rencontrer les membres du bureau exécutif du Front national.



58 gares routières et 113 sociétés de transport reprennent leurs activités

Cinquante-huit gares routières ont rouvert sur un total de 68 et 113 sociétés de transport de voyageurs ont repris leur activité depuis le 26 juin et jusqu'au 4 juillet 2020, selon les statistiques du ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Ces sociétés de transport qui ont repris leur activité ont, en effet, réalisé plus de 470 départs, précise le ministère dans un communiqué consacré à la reprise progressive des activités du transport en commun de voyageurs.

Pour une meilleure reprise des activités du transport en commun de personnes (transport public de voyageurs, transport mixte, transport touristique et transport de personnels) respectant les règles sanitaires émises par les autorités compétentes, le ministère indique avoir préparé deux cahiers des charges pour la prévention des risques de propagation du virus Covid-19, en concertation avec les départements concernés et compte tenu

des propositions des représentations professionnelles du secteur.

Par ailleurs et sur instructions du ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, les directeurs régionaux du ministère tiendront des réunions avec les représentations professionnelles du secteur en vue de s'enquérir des contraintes objectives entravant le déploiement des dispositions contenues dans les cahiers des charges et d'examiner les propositions formulées par les professionnels qui permettraient d'aboutir à une reprise rapide dans le respect des règles sanitaires dictées par les autorités.

Dans ce contexte, le ministère a salué l'ensemble des opérateurs du transport "qui se sont engagés avec responsabilité et citoyenneté dans la mise en œuvre des mesures sanitaires pour une reprise des activités, tout en exhortant les autres professionnels du secteur à faire de même".

Les fonctionnaires de trois établissements pénitentiaires remis en quarantaine

Le confinement sanitaire sera appliqué pour les fonctionnaires de la prison locale de Tanger 1, la prison locale de Safi et de la prison centrale "Moul El Bergui", a annoncé, mardi, la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR).

"En raison de la récente évolution qu'a connue la situation épidémiologique dans certaines villes et régions, et dans le cadre de la poursuite du dépistage des nouveaux pensionnaires et des mesures de confinement adoptées pour s'assurer de leur sécurité, des cas de contamination au nouveau coronavirus ont été enregistrés chez les nouveaux pensionnaires de la prison locale de Tanger 1 et la prison locale de Safi, et ce après l'annonce, le 12 juin dernier, qu'aucun établissement pénitentiaire n'était contaminé.

Par anticipation de toute évolution et en vue de garantir la sécurité des établissements pénitentiaires et protéger les pensionnaires de la propagation du coronavirus, en vertu du programme mis en place par la DGAPR, il a été décidé de réappliquer le confinement sanitaire pour les fonctionnaires de la prison locale de Tanger 1, la prison locale de Safi et la prison centrale Moul El Bergui, précise la délégation. Il a également été décidé de coordonner avec les autorités compétentes pour soumettre aux tests de dépistage les fonctionnaires des établissements en question avant leur reprise du travail au même titre que les nouveaux pensionnaires dès leur arrivée à l'établissement, poursuit le communiqué.

Il a aussi été décidé de coordonner avec les autorités juridiques compétentes pour continuer l'interdiction du transfert des détenus vers les tribunaux, poursuivre la tenue des audiences à distance, reporter les visites familiales jusqu'à nouvel ordre et renforcer les mesures de prévention adoptées auparavant, conclut la DGAPR.

La contamination bat son plein

A qui la faute ?



La multiplication des foyers de contamination dans les unités industrielles est-elle imputable à l'Etat ou au patronat ? En effet, il ne passe pas un jour sans que de nouveaux cas de contamination ne soient découverts parmi les salariés du secteur. On compte près de 500 cas par jour selon certaines sources médiatiques.

Pour le ministère de l'Industrie, les patrons n'assument pas seuls la responsabilité dans la propagation du coronavirus puisque la source de cette propagation reste difficile à identifier. Un point de vue que ne partage pas le ministère de la Santé qui estime que la responsabilité du patronat est évidente même si la source de la propagation est exogène. Lors de la réunion tenue mardi dernier par la commission de l'éducation et des affaires culturelles et sociales de la Chambre des conseillers, Rachid Ait Taleb, ministre de la Santé, a souligné que les employeurs sont censés assurer le respect des mesures de prévention au sein de leurs usines et dans les alentours de ceux-ci. « Si vous voulez préserver la productivité de vos entreprises, vous êtes obligés de protéger vos salariés, même durant leur déplacement entre leur lieu d'habitat et celui de leur travail », a-t-il déclaré.

De son côté, Dr El Mountadar Alaoui, secrétaire général du Syndicat indépendant des médecins du secteur public (SIMSP), soutient que la responsabilité en la matière est partagée et qu'il est injuste de l'imputer

à une seule partie. « L'Etat est responsable puisqu'il a la mission de contrôler les conditions de sécurité et de prévention au sein de ces unités. La responsabilité de l'Etat se manifeste également à travers son manque d'intérêt pour la médecine du travail et ce problème ne date pas d'aujourd'hui, alors que cette branche de la médecine est censée jouer un rôle important dans la lutte contre le Covid-19. Les employeurs pèchent éga-



Penser à une meilleure gestion de la chose au lieu de se renvoyer la balle

lement par le non recrutement de ces médecins et le peu de cas qu'ils font de leur rôle », nous a-t-il indiqué.

Pour sa part, Dr Hassan Ellourhaoui, spécialiste en médecine du travail, pense que chaque partie a assumé ses responsabilités selon ses moyens et ses marges de manœuvre. « Si l'Etat comme les employeurs ont plus ou moins mis en place des mesures destinées à protéger les salariés contre la propagation du virus, il reste que le respect de ces mesures et la conformité aux normes demeurent sujets à caution, nous a-t-il confié. En effet, nombreux sont ceux qui ne jugent pas utile et nécessaire de respecter ces mesures ».

Aziz Adamine, expert international en droits de l'Homme, estime que la responsabilité de l'Etat est palpable vu son incapacité à mettre en place un arsenal juridique national en matière de santé publique. Selon lui, l'Etat s'est contenté depuis la propagation de cette maladie de publier des communiqués et des directives via le ministère de l'Intérieur comme seuls moyens destinés à protéger la santé des Marocains contre la propagation du Covid-19. Pis, il considère que l'Etat est incapable d'assumer ses responsabilités en matière de contrôle puisque le corps chargé de cette mission, à savoir les inspecteurs du travail, demeure inapte à mener cette tâche vu la faiblesse de ses moyens humains et du cadre juridique qui le régit.

Faut-il, pour autant, s'inquiéter de l'aug-

mentation du nombre de ces foyers de contamination industriels ? Une question des plus légitimes puisqu'il y aura la réouverture progressive des mosquées à partir du mercredi 15 juillet et une éventuelle réouverture des frontières marocaines. « C'est tout à fait normal d'assister à la croissance du nombre de ces foyers vu l'augmentation du nombre de dépistages. En fait, nous avons atteint aujourd'hui le seuil de 20 à 22.000 tests par jour », nous a expliqué Dr El Mountadar Alaoui.

Même évaluation de la part de Hassan Ellourhaoui qui nous a précisé que la campagne de dépistage a permis de détecter de plus en plus de porteurs du Covid-19.

Pourtant, les deux spécialistes sont d'accord sur le fait que la situation demeure maîtrisable vu que le taux de mortalité et le nombre des personnes en réanimation sont en baisse. « Aujourd'hui, la vraie question n'est pas celle de désigner qui est responsable et qui ne l'est pas, mais plutôt de savoir quels moyens mettre en place pour lutter contre ce fléau. Notre pays est obligé de cohabiter avec le nouveau coronavirus durant six mois à un an au moins en l'absence de vaccin. Et du coup, nous devons assumer cette cohabitation avec des mesures rigides. En effet, le déconfinement n'est pas synonyme de la fin de la propagation du virus et le temps n'est donc pas encore venu de relâcher nos efforts », a conclu Dr El Mountadar Alaoui.

Hassan Bentaleb

Habib El Malki : *Le Maroc engagé à consacrer les valeurs de solidarité et d'entraide avec les pays africains*



Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a mis en avant lundi l'engagement résolu du Maroc, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, à consacrer les valeurs de solidarité et d'entraide avec les pays africains alors qu'ils font face à la pandémie de Covid-19.

S'exprimant lors de la réunion du bureau de l'Assemblée parlementaire de la francophonie tenue en visioconférence en présence de Mohamed Touimi Benjelloun, vice-président de la Chambre des représentants, il a souligné que cette volonté s'est traduite notamment par l'octroi d'aides et d'équipements médicaux à 15

pays du continent africain.

Il a, dans le même contexte, estimé que la pandémie a révélé au grand jour les limites de la mondialisation et la tendance pour les Etats à accorder plus d'attention aux affaires internes, ce qui suscite des doutes et des interrogations sur l'efficacité des modèles de développement de l'après Seconde Guerre mondiale.

Cité dans un communiqué de l'institution législative, Habib El Malki a mis en évidence la stratégie du Royaume pour faire face à la pandémie du coronavirus, relevant qu'un certain nombre de mesures ont été prises dans le plein respect des dispositions de la Constitution. Il a

cité, entre autres, l'instauration du confinement sanitaire, la création d'un Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie, soulignant qu'il s'agit d'un effort qui a permis au Royaume de maintenir l'épidémie sous contrôle et de limiter ses répercussions sociales et économiques, a-t-il dit.

Le Parlement marocain a rejoint en 1979 l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) qui se veut un forum de discussion, de présentation de propositions, d'échange d'informations et d'expériences, et compte parmi ses membres 55 sections parlementaires réparties sur les différents continents.

Rejet du rapport d'Amnesty international

Les chefs des groupes et du groupe parlementaires à la Chambre des représentants ont totalement rejeté, lundi, "les allégations mensongères" contenues dans le dernier rapport d'Amnesty international à l'endroit des institutions nationales.

Ce document fait partie d'une série de rapports par lesquels l'organisation adresse des accusations tendancieuses, montées de toutes pièces dans une tentative de minimiser les acquis réalisés par le Royaume dans le domaine des droits de l'Homme, indique un communiqué de la Chambre publié à l'issue de la réunion des chefs de groupes.

Les composantes de la première Chambre ont appelé Amnesty international à relever son travail d'investigation, pour se mettre au niveau de la noble mission qui est la sienne, et à ne pas mettre à profit sa position pour tenter de porter préjudice à l'image du Maroc.

La réunion a été l'occasion de passer en revue les efforts du Royaume en faveur des droits de l'Homme, une politique placée au rang des priorités par le Maroc sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, ajoute-t-on de même source.

Sur le même registre, la Chambre des représentants a souligné l'engagement de toutes ses forces politiques à aller de l'avant dans la promotion des droits humains par le biais des législations nationales. Il s'agit notamment de promouvoir l'adhésion aux conventions internationales y afférentes, de consolider les rôles des institutions oeuvrant pour la promotion des droits de l'Homme ainsi que les mécanismes de contrôle parlementaire en la matière.

Par ailleurs, l'accent a été mis, entre autres, sur l'ordre du jour de la séance des questions orales prévue le 13 juillet et consacrée aux secteurs de l'agriculture, de l'équipement, du transport, du travail et de

l'insertion professionnelle.

Dans le contexte de la préparation de la séance mensuelle dédiée aux questions de politique générale, programmée le 20 juillet, les participants se sont penchés sur plusieurs propositions relatives à l'étape actuelle, lesquelles seront présentées à nouveau au cours de la prochaine réunion.

Ils ont aussi débattu de la rencontre de communication consacrée aux éclaircissements du gouvernement au sujet du rapport d'Amnesty en date du 22 juin 2020 en présence du ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le Parlement et du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE.

A cet égard, le président de la Chambre des représentants a indiqué que les commissions concernées tiendront des réunions à l'issue de cette rencontre de communication.

La Chambre des représentants adopte le projet de loi sur l'état d'urgence sanitaire

La Chambre des représentants a adopté, mardi à la majorité, le projet de loi 42.20 modifiant le décret-loi 2.20.292 édictant des mesures spécifiques à l'état d'urgence sanitaire et aux procédures de sa déclaration.

Le projet vient abroger les dispositions de l'article 6 du décret-loi 2.20.292 portant sur la suppression de tous les délais législatifs et réglementaires stipulés dans les lois en vigueur pendant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, en dehors des délais liés aux recours en appel pour les personnes poursuivies en détention, aux durées de placement en garde à vue et à la détention préventive, a souligné le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur Noureddine Boutayeb qui présentait le texte.

Il a relevé à cet égard que les délais doivent être calculés au lendemain de la levée de l'état d'urgence.

Selon lui, les dispositions de l'article 6 seront remplacées par d'autres permettant au gouvernement de supprimer les délais énoncés dans les textes en vigueur, dès lors qu'une telle situation porte préjudice aux droits et aux engagements pour les personnes concernées eu égard aux mesures prises par les autorités compétentes.

Ce changement, a-t-il ajouté, prend en compte les conditions des personnes pendant l'état d'urgence sanitaire de sorte à leur permettre d'honorer leurs engagements envers l'Etat et l'administration, mais aussi de protéger leurs intérêts.

Le ministre délégué a fait observer qu'avec la prolongation de l'état d'urgence, le maintien de l'article 6 dans sa version actuelle suscite bien des problématiques lors de l'assouplissement du confinement sanitaire conformément aux normes énoncées dans le décret 2.20.406 du 9 juin 2020. Cette situation risque, a-t-il précisé, d'impacter négativement le fonctionnement de certaines activités publiques et économiques et de porter atteinte aux droits et engagements aussi bien de l'Etat que des citoyens.

A noter que le projet de loi s'inscrit dans le cadre des mesures prises par l'Exécutif pour faire face à la menace de la pandémie de Covid-19, et de la décision visant à alléger le confinement sanitaire, dans le droit fil du décret n°2.20.406, et à relancer les activités des tribunaux, des administrations publiques et des marchés.

Nasser Bourita : *Le Maroc considère la Chine comme un partenaire fiable*

Pékin est un facteur d'équilibre dans le traitement des questions arabes

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a assuré que le Royaume du Maroc voit en le partenaire chinois un facteur d'équilibre dans le traitement des principales questions arabes, en particulier la cause palestinienne.

Intervenant par vidéo-conférence devant la neuvième session de la réunion ministérielle du Forum sur la coopération sino-arabe, tenue lundi, il a affirmé que la Chine représente un facteur d'équilibre dans le maintien du processus de paix comme choix stratégique pour parvenir à une solution juste, durable et globale du conflit palestinien-israélien qui permet au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes et d'établir un Etat indépendant, viable et souverain avec Al-Qods-Est comme capitale, et qui garantit à tous les peuples de la région de vivre dans la sécurité, la stabilité et l'harmonie.

Nasser Bourita a déclaré que le Maroc considère également la Chine comme "un partenaire fiable", rappelant dans ce contexte le solide partenariat stratégique qui lie le Royaume du Maroc à la République populaire de Chine.

La coopération sino-marocaine a connu un boom qualitatif depuis la visite historique de Sa Majesté le Roi Mohammed

VI à Pékin en mai 2016, au cours de laquelle a été signé le "partenariat stratégique global" entre les deux pays, a tenu à souligner le ministre.

Il a rappelé, dans ce cadre, la signature en 2017 d'un protocole d'accord portant sur l'adhésion du Maroc à l'initiative chinoise «Une ceinture, une route» (One Belt, One Road), une initiative qui s'est traduite par des résultats tangibles dans les relations de coopération entre les deux pays et qui a permis au Royaume d'occuper la deuxième place en termes d'attraction des investissements chinois en Afrique avec plus de 80 projets importants dans diverses parties du pays.

Nasser Bourita a souligné que la Chine est perçue comme un facteur central dans le processus de renforcement du partenariat avec les pays du Sud, en général, et les pays arabes, en particulier. «Notre aspiration aujourd'hui, 16 ans après le lancement de ce forum, est de passer du stade de consultation et de dialogue au stade de lancement de programmes et d'initiatives réels et tangibles qui soient en harmonie avec nos efforts visant à instaurer la paix, la sécurité et le développement pour notre peuple et pour notre région, conformément au principe gagnant-gagnant», a soutenu le ministre.

Il a exprimé l'espoir de voir



le programme 2020-2022 former un cadre exécutif efficace pour les programmes de coopération sino-arabes, ajoutant que le renforcement de la coopération arabo-chinoise constituera un support important à ajouter aux autres affluents du dialogue, de la coopération et de la solidarité que le monde arabe a tissés depuis des décennies avec d'autres partenaires, qu'il s'agisse d'organisations, de blocs politiques ou économiques.

Nasser Bourita a exprimé son espoir de voir les relations avec la République populaire de Chine se développer davantage

vers une coopération plus poussée touchant les domaines liés au développement durable, à l'investissement générateur de richesse, à l'emploi et au transfert de technologie, ajoutant que la coopération Sud-Sud était et est toujours un axe principal de la politique étrangère menée par le Royaume sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

"Le Royaume du Maroc, de par son emplacement stratégique en tant que trait d'union entre l'Afrique, l'Europe et le monde arabe, est prêt à mettre à disposition tous les moyens dis-

ponibles pour contribuer au développement des relations et de la coopération sino-arabes à des horizons plus larges et à des niveaux plus élevés dans tous les domaines économique, commercial, culturel et autres, afin de servir les relations distinguées liant les pays arabes à la République populaire de Chine et à son peuple ami, des relations fondées sur les principes d'appréciation mutuelle, de respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats", a affirmé le ministre.

Participation marocaine au Forum politique de l'ONU



Le Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations unies sur la question du développement durable a entamé ses travaux, mardi de manière virtuelle à New York, avec la participation du Maroc. Ce grand rassemblement annuel sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), se poursuivra jusqu'au 16 juillet et sera marqué cette année par la présentation par 47 pays, dont le Maroc, de leur "Examen national volontaire" sur les progrès faits dans la réalisation des ODD.

A travers cette procédure, ces pays partageront ainsi leurs expériences avec la communauté mondiale afin d'accélérer les efforts de mise en œuvre des ODD. Le Forum, qui se tient sur dix jours, est convoqué par le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), dont la vice-présidence est assurée par l'ambassadeur représentant permanent du Maroc à l'ONU, Omar Hilale.

Cet événement intervient cette année sur fond de la pandémie de Covid-19 qui a ébranlé les économies mondiales et fait

grimper le chômage à des niveaux inégalés, outre l'impact sur les systèmes de santé.

Tenue sous le thème "Action accélérée et voies transformatrices : réaliser la décennie d'action et de mise en œuvre pour le développement durable", le Forum examinera comment le monde peut répondre efficacement à la pandémie et reconstruire mieux en intensifiant les efforts pour atteindre les Objectifs de développement durable, adoptés par les dirigeants mondiaux en 2015 dans la perspective d'un monde plus équitable et durable.

Réunissant plus de 1.000 participants, dont une centaine de représentants gouvernementaux ainsi que des entreprises, du monde de la finance et de la société civile, le FPHN est le plus grand rassemblement annuel des Nations unies consacré à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

Il se veut ainsi l'occasion d'explorer des solutions - nationales et multilatérales - pour répondre à la crise et construire une base solide pour une reprise durable.

Les frontières de la Belgique encore fermées aux Marocains

Selon Bruxelles, le Royaume et sept autres pays présenteraient des risques sanitaires

La Belgique a décidé de ne pas rouvrir ses frontières aux voyageurs venant de 15 pays tiers recommandés par l'UE, invoquant des raisons sanitaires et de réciprocité, a-t-on appris lundi auprès du ministère des Affaires étrangères.

Le pays est en revanche accessible aux visiteurs en provenance des autres pays de l'UE et de l'espace Schengen.

Les pays de l'UE se sont entendus sur une liste, publiée le 30 juin, de 15 pays tiers dont les ressortissants pouvaient être autorisés à voyager dans l'Union à partir du 1er juillet. Les voyages "non essentiels" vers l'UE avaient été interdits à la mi-mars pour lutter contre la propagation de la pandémie de coronavirus.

La liste des pays autorisés fait l'objet d'une recommandation, non contraignante, chaque Etat restant maître du contrôle de ses frontières.

Huit de ces pays "présentaient encore d'après nos experts des risques sanitaires", a expliqué à l'AFP un porte-parole du ministère belge des Affaires étrangères, Arnaud Gaspart. Il s'agit de la Serbie, de la Thaïlande, de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, de la Géorgie, du Monténégro et du Rwanda.

Les sept autres (Uruguay, Australie, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Japon, Canada, Chine) "présentaient un profil sanitaire suffisant mais n'ont pas encore autorisé l'arrivée des Belges sur leur territoire", a-t-il poursuivi. "Dans un souci de réciprocité, le gouvernement n'a pas non plus autorisé l'arrivée de touristes venant de ces pays-là".

Ces décisions seront révisées de façon périodique, a-t-il précisé.

La Belgique, pays de 11,5 millions d'habitants, a enregistré 61.838 cas de Covid-19 et 9.771



décès, selon les derniers chiffres publiés samedi.

La Hongrie a, quant à elle, an-

noncé la semaine dernière que le seul pays tiers dont les citoyens étaient autorisés sur son sol était

la Serbie voisine, invoquant des raisons sanitaires pour refuser l'entrée des autres.

45.309 MRE rejoignent leurs pays de résidence

45.309 Marocains résidant à l'étranger (MRE), qui se trouvaient au Royaume au moment de la fermeture des frontières à cause de la pandémie de Covid-19, ont pu rejoindre leurs pays de résidence à la faveur des différents voyages organisés par les représentations diplomatiques étrangères, a affirmé la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargée des MRE, Nezha El Ouafi.

S'exprimant devant la Commission des affaires étrangères, de la défense nationale, des affaires isla-

miques et des Marocains résidant à l'étranger à la Chambre des représentants, elle a expliqué que le ministère a mis en place une commission centrale chargée d'accompagner les MRE dont la présence sur le territoire national coïncidait avec la fermeture des frontières, et de veiller à ce que le plus grand nombre d'entre eux soient inclus dans les voyages spéciaux organisés par les pays étrangers à travers leurs ambassades et consulats et ce, sous la supervision des autorités marocaines.

Le peu de MRE qui n'a pas pu

quitter le Royaume le pourrait bientôt à travers les voyages aussi bien aériens que maritimes initiés par les ambassades et consulats étrangers, avec une accélération de la fréquence de ces voyages de la part de la partie marocaine, a-t-elle indiqué.

A cet égard, elle a précisé que des voyages maritimes sont prévus les 13 et 20 juillet et qui devront permettre le retour de près de 1.800 citoyens marocains dans leurs pays de résidence.

Par ailleurs, la ministre déléguée a fait état de l'élaboration d'un plan d'action urgent qui comprend une batterie de mesures administratives, sociales et économiques proactives et urgentes, à court et à moyen termes, destiné à accompagner et à soutenir les MRE en situation difficile ou vulnérable et les aider à relever les défis auxquels ils pourraient faire face en raison des implications sanitaires, économiques et sociales actuelles et éventuelles de cette pandémie.

Ces mesures portent essentiellement sur la création d'un espace numérique dédié aux MRE sur les diverses plateformes numériques des établissements publics et des collectivités territoriales, le renforcement de la protection et du soutien social de cette catégorie et la création d'une commission technique ministérielle devant accompagner la crise du Covid-19 et ses implications pour la diaspora dans les pays d'accueil, a conclu la ministre déléguée.

278 de nos concitoyens rapatriés d'Oman, du Qatar et de la Jordanie

278 Marocains bloqués au Sultanat d'Oman, au Qatar et en Jordanie suite à la fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes en raison de la pandémie du nouveau coronavirus, ont été rapatriés lundi.

L'opération qui a bénéficié à 130 Marocains bloqués à Oman, 86 au Qatar et 62 en Jordanie, s'est effectuée via un vol de Royal Air Maroc (RAM) en provenance du sultanat d'Oman, et qui a transité par Doha et Amman avant de décoller à destination de l'aéroport d'Al Massira à Agadir.

Cette opération humanitaire a été supervisée par les ambassades du Royaume à Mascate, Doha et Amman, en coordination avec les autorités de ces pays, afin d'assurer le retour des citoyens marocains dans les meilleures conditions.

Dans une déclaration à la MAP, l'ambassadeur du Maroc à Mascate, Tarek Lahssine, a indiqué qu'il a été procédé à la prise de toutes les mesures pour assurer le succès de cette opération en termes d'organisation et de communication ainsi que du respect des différentes mesures sanitaires nécessaires.

Pour sa part, l'ambassadeur du Maroc à Doha, Mohamed Setri, a souligné que tous les services de l'ambassade ont été mobilisés pour le bon déroulement de cette opération et ce conformément aux instructions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

De son côté, l'ambassadeur du Royaume à Amman, Khalid Naciri, a affirmé que cette opération humanitaire a mobilisé les différents services de l'ambassade qui a porté assistance aux Marocains bloqués et ce sur le même pied d'égalité.



Les pays arabes rejettent catégoriquement toute annexion des territoires palestiniens occupés

Le chef de la diplomatie marocaine prend part à la réunion de la délégation ministérielle issue du Comité de l'initiative de paix



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a pris part, mardi, à une réunion par visioconférence des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la délégation ministérielle arabe, issue du comité de l'initiative de paix arabe.

Outre le chef de la diplomatie marocaine, ont pris part à

cette réunion les ministres des Affaires étrangères de la Jordanie, des Emirats arabes unis, de l'Arabie Saoudite, de l'Egypte et de la Palestine.

Cette rencontre a été marquée par la participation également des ministres des Affaires étrangères de la Tunisie, qui siège actuellement au Conseil de sécurité des Nations unies, du Sultanat d'Oman (président de l'actuelle session ordinaire du

conseil de la Ligue des Etats arabes au niveau ministériel), du Koweït (ancien membre du Conseil de sécurité), outre le secrétaire général de la Ligue des Etats arabes.

La réunion a été l'occasion de passer en revue les efforts consentis en vue d'empêcher la mise en oeuvre de la décision israélienne d'annexer une partie des territoires palestiniens occupés et de préserver les chances de

réalisation d'une paix juste et globale.

Dans un communiqué rendu public à l'issue de cette réunion ministérielle, les ministres arabes des Affaires étrangères ont exprimé le rejet par les pays arabes de l'annexion d'une partie des territoires palestiniens occupés, relevant que cette annexion constitue une violation du droit international et va saper la base du processus de paix, en l'occurrence, la solution de deux Etats.

Ils ont réitéré leur soutien aux Palestiniens en vue de concrétiser leurs droits légitimes à leur tête la liberté et l'établissement d'un Etat indépendant avec Al Qods Est comme capitale.

Les ministres arabes ont mis aussi l'accent sur la nécessité de la reprise de négociations sérieuses et actives pour parvenir à une solution à ce conflit sur la base de deux Etats conformément aux résolutions internationales, faisant part de leur disposition à déployer tous les efforts possibles pour soutenir ces négociations dans le cadre du quartet international pour parvenir à un accord de paix global garantissant tous les droits du peuple palestinien et la sécurité d'Israël.

A cet égard, ils ont appelé à demeurer attachés à l'initiative de

paix arabe adoptée lors du sommet de Beyrouth de 2002, notant que cette initiative propose des solutions exhaustives pour parvenir à une paix globale et durable.

Et de rappeler que cette initiative a réaffirmé la disposition de l'ensemble des pays arabes à considérer le conflit arabo-israélien comme clos, conclure un accord de paix avec Israël garantissant la sécurité de tous les pays de la région, normaliser les relations avec l'Etat hébreu, à condition qu'Israël se retire de l'ensemble des terres arabes annexées depuis 1967 et accepte l'établissement d'un Etat de Palestine indépendant exerçant sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire occupé avec Al Qods Est comme capitale.

Le communiqué a mis également en garde contre l'application du plan d'annexion israélien, relevant que cette démarche est de nature à attiser les tensions dans la région et à favoriser l'extrémisme. Et de souligner l'importance de poursuivre l'action avec les pays amis et frères pour exprimer le refus de la communauté internationale de ce plan d'annexion et de relancer un véritable processus de paix à même d'aboutir à une paix juste et globale qui constitue une nécessité régionale et internationale et un choix stratégique arabe.

Talaâ Saoud Al Atlassi : *Le non du Maroc au plan israélien se démarque par son réalisme*

La position du Maroc contre le plan israélien d'annexion de parties importantes de la Cisjordanie occupée se démarque par son réalisme et son aspect pratique, a souligné, le président du Comité international de solidarité au peuple palestinien.

La position du Maroc rejetant le plan israélien revêt une "très grande importance" sur la scène régionale et internationale, d'autant plus que S.M le Roi Mohammed VI est le Président du Comité Al-Qods, a relevé Talaâ Saoud Al Atlassi, qui était l'invité de l'émission "Mina Al Maghrib" (depuis le Maroc), diffusée par la chaîne de télévision palestinienne.

Il a en outre rappelé que les positions officielles du Royaume ont toujours été contre les décisions et les politiques israéliennes hostiles aux Palestiniens, ajoutant qu'il s'agit de positions responsables en soutien à l'Autorité palestinienne et attachées aux résolutions internationales et aux droits

nationaux palestiniens irréversibles.

Il a également mis l'accent sur les efforts constants du Maroc pour préserver la paix et la sécurité dans la région.

Talaâ Saoud Al Atlassi a, par ailleurs, souligné que la position marocaine ne s'impose pas dans les affaires internes palestiniennes, insistant sur le respect constant du Royaume de la volonté du peuple palestinien et de ses décisions.

De même, il a mis en avant la présence permanente du Maroc dans la Cisjordanie et la Bande de Gaza à travers des aides médicales et sociales dispensées aux populations locales.

Concernant les mesures prises par le Comité international de solidarité au peuple palestinien qui relève de l'Organisation de solidarité avec les peuples d'Afrique et d'Asie (OSPAA), il a indiqué que ce Comité a transmis à l'Onu sa position rejetant cette décision hostile à travers une lettre officielle et il se prépare désormais



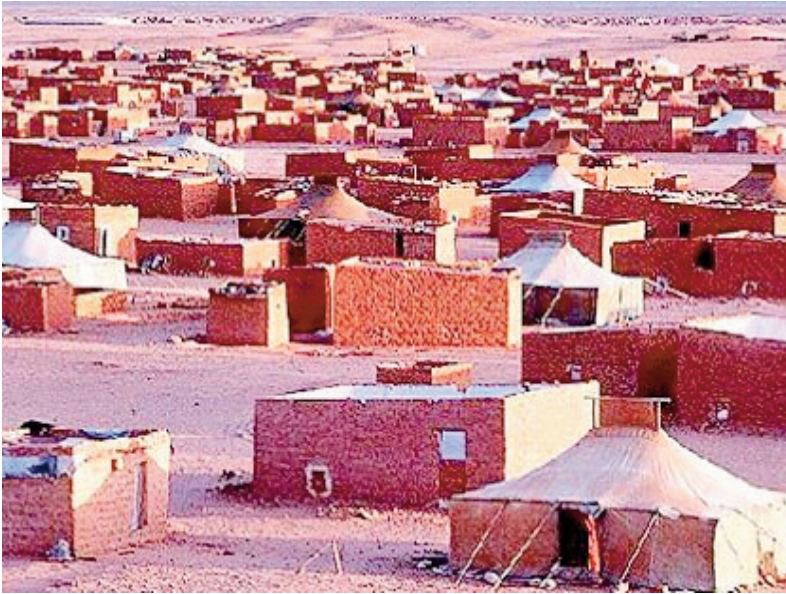
à intenter un procès auprès de la Cour pénale internationale.

Et de conclure que le Comité mène une campagne à large échelle pour recueillir les reconnaissances de l'Etat palestinien en par-

ticulier auprès des pays européens, le but étant de barrer la route aux agissements israéliens visant à saborder la solution à deux Etats et l'établissement d'un Etat palestinien avec Al-Qods comme capitale.

La presse italienne épingle l'Algérie

Les violations des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf imputées à Alger



Plusieurs titres de la presse italienne ont épingle l'Algérie pour sa responsabilité directe dans les violations des droits de l'Homme orchestrées par les séparatistes du Polisario dans les camps de Tindouf.

Le site italien Comunicatis-

tampa s'attarde sur le cas du militant et opposant à la direction du Polisario, Fadel Breica, qui a été enlevé et torturé dans les geôles des séparatistes en territoire algérien, relevant que "sa seule faute" au moment de sa détention par la milice du Polisario à sa sortie d'un dispen-

saire "était d'avoir créé un mouvement basé en Espagne pour la promotion du pluralisme dans les camps de Tindouf où les organisations internationales sont interdites d'accès, selon le témoignage de plusieurs eurodéputés".

Pour le site d'information, le

rapport adopté à la 87ème session de l'organisme des Nations unies par "le Groupe de travail sur la détention arbitraire (GTDA/ONU)" souligne qu'"étant donné que Tindouf se trouve en Algérie, les autorités de ce pays sont responsables de tout ce qui se passe sur ce territoire".

"Cette déclaration est très importante au niveau international car elle établit qu'il n'y a pas de territoire gouverné par les séparatistes", affirme le site.

Et de souligner que ces faits devraient interpeller plusieurs administrations locales italiennes qui, souvent de bonne foi, prêtent attention à des organisations et associations qui font fi du rapport de l'organisme des Nations unies qui demande à l'Algérie de faciliter les missions sur son territoire pour enquêter sur la prolifération des pratiques de détentions arbitraires.

Les conclusions du Groupe de travail des Nations unies "sont un élément additionnel qui devrait également donner matière à réfléchir aux administrations locales italiennes, qui continuent de bonne foi, à développer des soi-disant actes de

jumelage avec le peuple sahraoui, sans passer par ceux qui le représentent légitimement" à savoir le Maroc "où les Sahraouis, grâce à l'autonomie avancée, ont l'opportunité de s'épanouir et d'être protégés", résume le site.

Pour sa part, le site italien "Notizienazionali", fait constater que "l'arrestation et la détention de l'opposant à la direction du Polisario, El Fadel Breica, n'ont aucune base légale et sont arbitraires".

De son côté, le site "Italia-telegraph" a pointé du doigt la responsabilité de l'Algérie dans les violations massives des droits de l'Homme en affirmant que "la responsabilité de l'Algérie est engagée vu que El Fadel Breica se trouvait à Tindouf, sur le territoire algérien et donc sous la compétence territoriale de l'Algérie".

Pour le site italien "Notizie Geopolitiche", "cette condamnation par les Nations unies de l'Algérie a ouvert la voie à des centaines de victimes des droits de l'Homme déterminées à engager une action en justice à l'encontre du Polisario et du gouvernement algérien".

Distribution de kits d'hygiène à Aousserd

Les femmes enceintes et les nouveau-nés des communes rurales ciblés

Une soixantaine de kits de produits d'hygiène et de fournitures paramédicales destinés à améliorer la santé de la mère et de l'enfant ont été distribués, en fin de semaine, à des femmes enceintes et nouveau-nés dans les communes rurales relevant de la province d'Aousserd, dans le cadre de la troisième phase de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Cette contribution de l'INDH fait partie des efforts déployés par les autorités locales de la province d'Aousserd pour faire face aux répercussions socioéconomiques induites par la propagation du coronavirus (Covid-19), dans le cadre du programme "Impulsion du capital humain des générations montantes" visant à améliorer la nutrition et la santé de la mère et de l'enfant.

Initiée avec la coordination régionale de l'Entraide nationale et l'association régionale pour l'encadrement et la réinsertion sociale à Bir Gandouz, en application de la convention de partenariat avec le comité provincial de l'INDH d'Aousserd, cette opération s'assigne également pour objectif de sensibiliser ces femmes enceintes à l'importance de

la santé et de la nutrition maternelle et infantile et du suivi de la grossesse, ainsi qu'à la nécessité de respecter en permanence les conditions de santé et d'hygiène.

Cette action sociale s'inscrit dans le cadre du programme d'impulsion du capital humain des générations montantes, pour un coût total d'environ 210.000 dirhams, en vue d'assurer une contribution efficace de l'INDH au renforcement et à la protection de la santé de la mère et de l'enfant, a déclaré à la MAP Ikram Bel Haddioui, chargée de la division de l'action sociale (DAS) à la province d'Aousserd.

Elle a également salué le rôle de premier plan joué par les autorités de la province d'Aousserd dans la lutte contre le Covid-19, rappelant leur appui aux catégories sociales les plus touchées par les impacts de la conjoncture difficile liée à cette maladie.

L'INDH a été fortement impliquée dans la province d'Aousserd dans la lutte contre les répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus, à travers l'acquisition des équipements médicaux destinés au dispensaire du Centre de Bir Gandouz (80.000 DH).



Concernant le programme d'accompagnement des personnes en situation de précarité, un montant de 400.000 DH a été mobilisé pour prendre en charge les ressortissants subsahariens sans-abri dans un centre d'accueil à Bir Gandouz, en plus de l'achat des produits et des équipements de stérilisation

(134.520 DH).

Cette opération a été marquée par la présence notamment du secrétaire général de la province d'Aousserd, Belazziri Said, du coordinateur régional de l'Entraide nationale, Mohamed Khattari, ainsi que des représentants des autorités locales.

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur





Jair Bolsonaro contracte le coronavirus



Jair Bolsonaro, très sceptique sur la pandémie de coronavirus, a annoncé avoir contracté le Covid-19 au moment même où les Etats-Unis, qui enregistrent un nouveau record de contaminations, ont officiellement lancé leur retrait de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le président américain Donald Trump, autre dirigeant connu pour minimiser la gravité de l'épidémie dans son pays -- pourtant le plus touché au monde tant en nombre de cas que de décès --, a indiqué avoir notifié le retrait américain de l'OMS. Il avait accusé l'organisme onusien d'avoir tardé à réagir après l'apparition du virus en Chine en décembre afin de ménager Pékin.

Deuxième pays le plus touché après les Etats-Unis, le Brésil recense plus de 66.000 morts mais son président, même malade, reste défiant. "Je vais parfaitement bien", a dit à la télévision M. Bolsonaro, 65 ans, après avoir annoncé le résultat positif de son test au Covid-19.

Il a précisé suivre un traitement à base de l'azithromycine (un antibiotique) et de l'hydroxychloroquine, un médicament controversé, un temps adopté par Donald Trump mais dont l'OMS a fini par conclure qu'il n'avait aucun effet bénéfique.

Une étude française, publiée mardi, fait valoir que les patients traités "au long cours" avec de la chloroquine ou de l'hydroxychloroquine, notamment pour des maladies auto-immunes, n'ont pas été moins touchés par des formes graves de Covid-19 durant l'épidémie.

Parallèlement, l'OMS a mis en garde contre une accélération de l'épidémie et sur la probable capacité du virus à se transmettre par voie aérienne, soit de manière beaucoup plus contagieuse qu'initialement envisagé.

"La possibilité d'une transmission par voie aérienne dans les lieux publics, particulièrement bondés, ne peut pas être exclue", a déclaré Benedetta Allegranzi, une responsable de l'OMS, soulignant que les preuves devaient encore être "rassemblées et interprétées".

L'épidémie "s'accélère" avec 400.000 nouveaux cas enregistrés au cours du week-end dernier, a averti l'OMS.

"En réalité certains pays ont fait des progrès significatifs dans la réduction du nombre de décès, alors que dans d'autres pays, les décès sont toujours en augmentation", a souligné le patron de l'organisation Tedros Adhanom Ghebreyesus.

Plus de trois millions de cas de Covid-19 ont été recensés en Amérique latine et aux Caraïbes depuis le début de l'épidémie, dont plus de la moitié au Brésil, selon un bilan établi mardi par l'AFP à partir de sources officielles. Le Guatemala, lui, a dépassé la barre de 1.000 morts.

La pandémie a tué à ce jour au moins 539.620 personnes dans le monde.

En Europe, la situation semble sous contrôle, même si le Vieux continent reste le plus durement touché par le virus avec plus de 200.000 morts, dont plus des deux-tiers au Royaume-Uni, en Italie, en France et en Espagne.

Après le Louvre lundi, la National Gallery a rouvert ses portes mercredi, premier grand musée londonien à sortir de plus de trois mois de confinement, avec masques et parcours fléchés pour des visiteurs priés de réserver à

l'avance.

En revanche, l'Australie a ordonné le reconfinement à Melbourne (sud-est) pour au moins six semaines.

Au Japon, à Tatsuno, la danse de milliers de lucioles - un spectacle du début de l'été qui attire normalement des dizaines de milliers de visiteurs - se déroule à huis clos, les organisateurs du Festival des lucioles ayant préféré l'annuler pour limiter les risques.

L'Iran a enregistré mardi un nombre record de 200 décès tandis que l'Inde, confrontée à une épidémie particulièrement virulente à Bombay, Delhi et Chennai, a franchi la barre des 20.000 morts.

Et les Etats-Unis continuent de battre des records de contaminations avec 60.000 nouveaux cas pour la seule journée de mardi selon l'Université Johns Hopkins. Plus de 1.100 personnes y sont décédées du Covid-19 lors des dernières 24 heures.

Le directeur de l'Institut américain des maladies infectieuses, Anthony Fauci, a jugé que son pays était encore "enfonce jusqu'aux ge-

noux" dans la pandémie. Selon lui, il faut agir immédiatement pour enrayer la résurgence actuelle, notamment dans l'ouest et le sud du pays.

En revanche, Donald Trump n'est pas d'accord avec cette analyse et estime avoir fait "du bon travail". Il a prédit que "d'ici deux, trois, quatre semaines" le pays sera "dans une excellente position".

Washington a annoncé mardi avoir accordé 1,6 milliard de dollars à la biotech américaine Novavax pour son projet de vaccin, garantissant le cas échéant aux Etats-Unis la priorité des 100 millions de premières doses.

Sur le front économique, l'impact de la crise sanitaire sur le PIB de la zone euro sera pire que prévu: -8,7% en 2020, a averti mardi la Commission européenne.

A Londres, le chancelier de l'Echiquier Rishi Sunak s'apprêtait à dévoiler mercredi un vaste plan de relance post-coronavirus comportant un investissement de 3 milliards de livres (3,3 milliards d'euros) dédié à des emplois "verts" pour "redynamiser l'emploi et protéger l'environnement".

Plan de relance européen

Le chef du gouvernement italien Giuseppe Conte a prévenu mardi ses homologues européens qu'il refuserait d'endosser un plan de relance européen "au rabais" lors du prochain sommet des 17 et 18 juillet, espérant toutefois qu'il sera "décisif".

"Nous devons avoir le courage de décider tout de suite. Ce n'est pas possible de penser conclure cette négociation avec une proposition au rabais", a déclaré M. Conte à l'issue d'un entretien à Lisbonne avec le Premier ministre portugais Antonio Costa.

"A l'inverse, nous devons œuvrer à une réponse ambitieuse, une décision politique forte que nos citoyens attendent", a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse commune.

Le prochain conseil européen, le premier sommet en face à face des 27 dirigeants de l'Union après le confinement provoqué par la pandémie de coronavirus, portera sur l'adoption à l'unanimité du plan de relance de 750 milliards d'euros proposé par la Commission européenne.

Cette proposition est adossée au budget à long terme de l'UE (2021-2027) d'un montant de 1.100 milliards d'euros.

"Il faut évaluer ce paquet de façon globale. (...) C'est pour cette raison que le conseil européen des 17 et 18 juillet sera aussi important. Nous nous battons pour qu'il soit décisif", a affirmé M. Conte.

De son côté, M. Costa a estimé que les prévisions économiques publiées mardi par la Commission européenne, qui anticipent pour la zone euro une récession sans précédent et pire qu'attendue en 2020, "montrent bien à quel point il est urgent d'arriver à un accord".

Le plan de relance, qui bénéficiera avant tout aux pays du Sud, les plus touchés par la crise du Covid-19, suscite de nombreuses réserves chez quatre pays surnommés "les fringaux": Pays-Bas, Autriche, Suède et Danemark.

L'OMS a mis en garde contre une accélération de l'épidémie et sur la probable capacité du virus à se transmettre par voie aérienne

50 millions d'Africains pourraient basculer dans l'extrême pauvreté



Près de 50 millions d'Africains pourraient basculer dans l'extrême pauvreté en raison des conséquences économiques de l'épidémie de coronavirus, estime la Banque africaine de développement (BAD) dans un rapport publié mardi.

Alors que les prévisions tablaient qu'un tiers des Africains, soit 425 millions de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté (avec moins de 1,90 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat) en 2020, l'impact de la pandémie devrait largement aggraver la situation, estime la BAD dans ses "Perspectives économiques en Afrique".

L'Afrique est - après l'Océanie - le continent le moins touché par la pandémie de Covid-19, avec près de 500.000 cas, dont près de 11.700 morts, selon un décompte de l'AFP au 7 juillet. Néanmoins le continent est touché de plein fouet par la crise économique mondiale entraînée par l'épidémie.

"Entre 28,2 et 49,2 millions d'Africains pourraient basculer dans l'extrême

pauvreté" cette année et l'année prochaine, selon les scénarios "de base" ou "pessimiste" de la BAD, suivant la durée et l'ampleur de la récession économique.

L'institution africaine de développement, basée à Abidjan, anticipe une importante récession économique pour le continent, avec une contraction du PIB de 1,7% à 3,4% cette année. Soit une perte de 5,6 à 7,3 points par rapport aux prévisions de croissance avant la crise du Covid-19, qui étaient largement positives.

Le Fonds monétaire international (FMI) avait évoqué fin juin une récession de 3,2% cette année pour l'Afrique subsaharienne, et une baisse des revenus des habitants à leurs niveaux de 2010.

Selon la BAD, entre 24,6 et 30 millions d'emplois seront perdus cette année.

C'est le Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique avec 200 millions d'habitants, qui devrait voir s'accroître le plus la pauvreté. Entre 8,5 et 11,5 millions de Nigériens devaient tomber dans l'extrême pauvreté en 2020, dans ce pays très dépendant de son secteur pétrolier durement

touché par la crise économique mondiale et la chute des prix de l'or noir.

Quatrième pays le plus peuplé d'Afrique avec 90 millions d'habitants, la République démocratique du Congo (RDC) pourrait voir tomber dans l'extrême pauvreté 2,7 à 3,4 millions de personnes, alors que ce pays d'Afrique centrale compte déjà 72% d'habitants vivant sous le seuil de 1,90 dollar par jour.

L'économie de la RDC pâtit de sa dépendance aux exportations de minerais, dont les prix ont chuté sur les marchés mondiaux.

Outre les économies basées sur les matières premières, celles dépendant du tourisme (secteur qui représente 8,5% du PIB du continent) seront aussi durement touchées, tandis que les économies diversifiées seront logiquement plus résilientes, note la BAD.

Ainsi la récession en 2020 devrait toucher quatre des cinq plus grandes économies d'Afrique : l'Afrique du Sud (-6,3% à -7,5% suivant le scénario de base ou pessimiste), le Nigeria (-4,4% à 7,2%), l'Algé-

rie (-4,4% à -5,4%) et le Maroc (-3,3% à -4,6%) tandis que l'Égypte, à l'économie plus diversifiée, devrait conserver une croissance positive (+2,2% à +0,8%).

Des puissances économiques moyennes, aux économies relativement diversifiées, devraient rester dans le vert : Éthiopie (+3,6% à +2,6%), Kenya (+1,4% à +0,6%), Côte d'Ivoire (+3% à +1,5%) et Sénégal (+2,8% à +0,1%).

La crise du coronavirus fait aussi peser un risque accru sur les dettes publiques des pays africains, relève la BAD.

Pour limiter les conséquences socio-économiques de la crise, de nombreux pays africains ont en effet annoncé d'importants plans de relance budgétaire, allant jusqu'à 10% du PIB en Afrique du Sud.

Conséquence, les déficits budgétaires "devraient doubler" sur le continent, pour atteindre 8 à 9% du PIB, alors que "de nombreux pays africains ont abordé cette crise avec des ratios dette-PIB élevés". La crise du Covid-19 "renforce la probabilité d'une crise généralisée et profonde de la dette souveraine", s'inquiète la BAD.

La sécurité alimentaire des enfants sud-africains menacée par le coronavirus

En un tournemain, les élèves ont débarrassés leurs cahiers pour faire place à des bols fumants remplis de porridge qu'ils devaient à pleines cuillerées. Dans ce collège sud-africain, c'est l'heure du petit déjeuner, peut-être la plus importante de la journée.

"Certains enfants ici ne se nourrissent que des repas qu'ils reçoivent à l'école", note Thabang Letsoso, le principal du collège Sitoromo, dans la petite ville rurale de Sterkspruit (sud), dans la province du Cap-Oriental.

La pandémie de coronavirus a fermé pendant plus de deux mois les écoles de toute l'Afrique du Sud et privé leurs 12 millions d'élèves de cours, de leurs camarades et, pour les plus démunis, de leur seul repas chaud du jour.

Dans tout le pays, ceux de deux niveaux - l'équivalent de la terminale et de la 5e - ont retrouvé leur classe en juin.

Mais la forte progression de la maladie - le pays a franchi la barre des 200.000 cas et des 3.000 morts - a contraint les autorités à retarder la rentrée programmée pour d'autres élèves

dans les régions les plus touchées.

C'est le cas dans le Cap-Oriental, où la prochaine étape de la reprise n'est désormais pas prévue avant le 20 juillet. Pour le seul collège Sitoromo de Sterkspruit, 368 élèves auront ainsi été privés d'école pendant quatre mois.

"Depuis le mois de mars ils sont chez eux, où il ne se passe strictement rien", regrette le principal Letsoso, "et je sais que parfois, certains vont se coucher le ventre vide".

Avant la pandémie, quelque 9 millions d'élèves des écoles publiques sud-africaines bénéficiaient d'un repas gratuit par jour conventionné par le gouvernement. Le confinement l'a de fait interrompu, sans qu'aucun autre programme ne s'y substitue.

Selon un récent sondage réalisé par l'ONG Equal Education, plus d'un tiers des élèves ont éprouvé des difficultés à se nourrir depuis la fermeture des écoles.

Alors c'est peu dire que Nondabezitha Sikunya se réjouissait de voir sa petite-fille de 12 ans retrouver le chemin du collège Sitoromo.

"Au moins quand elle revient de l'école, elle

n'a pas faim", note la grand-mère, 55 ans, dont le maigre salaire de travailleuse communautaire ne suffit pas à faire bouillir la marmite familiale.

Menacée par une plainte en justice de cette association, la ministre de l'Éducation Angie Motshekga a annoncé la mise en place rapide d'initiatives pour "nourrir les élèves qui n'ont pas pu reprendre l'école".

L'impact du confinement sur la sécurité alimentaire des jeunes est tel que de nombreux experts estiment qu'il est plus sérieux que le risque de contracter le Covid-19.

"L'école est un cadre meilleur pour les parents qui doivent reprendre le travail et s'inquiètent de ce qu'il va advenir de leurs enfants", juge Mignon McCulloch, la présidente de l'Association sud-africaine de pédiatrie, en rappelant les effets limités du coronavirus sur les moins âgés.

"Si vous avez des écoles où les enfants portent des masques, se lavent les mains (...) et gardent leurs distances, au moins ils peuvent y bénéficier d'un peu d'éducation et de nourri-

ture", ajoute-t-elle.

A condition toutefois de pouvoir rouvrir les écoles en toute sécurité, ce qui n'est pas le cas dans la province.

Depuis le début de la pandémie, un total de 270 élèves et de 271 enseignants ou administratifs ont été déclarés positifs au Covid-19 dans quelque 150 établissements scolaires du Cap-Oriental, selon les statistiques rendues publiques la semaine dernière par les autorités.

Le collège Sitoromo lui-même n'a pas été épargné. Fermé il y a deux semaines à la suite d'un cas de contamination parmi son personnel, il n'a rouvert que ce lundi. Et dans des conditions compliquées par l'incendie criminel qui, l'an dernier, a détruit une partie de l'école et contraint le chef d'établissement à faire glisser au chausse-pied 400 élèves dans seulement 7 classes.

"Le Covid-19 n'a fait qu'ajouter à cette tragédie", soupire le professeur d'économie Letlotlo Motsoeng, "on ne sait pas où on va mettre tout le monde et nous sommes très inquiets pour notre santé".

Reprise de l'activité de la pêche au poulpe dans la circonscription maritime d'Essaouira

Le Département de la pêche maritime vient d'annoncer la reprise de l'activité de la pêche au poulpe dans la circonscription maritime d'Essaouira au titre de la saison d'été 2020.

Le total admissible de capture de poulpe autorisé, au cours de la période allant du 5 juillet au 30 septembre prochain, au niveau de ladite circonscription maritime relevant de la zone située au nord de Sidi El Ghazi (26° 24'N), est fixé à 500 tonnes, a fait savoir la même source. Et de relever que le quota attribué à la circonscription maritime peut être révisé en fonction de l'évolution des indicateurs biologiques et d'exploitation de cette pêcherie.

Dans ce sens, rapporte la MAP, une commission locale est mise sur pied et regroupe, parmi ses membres, le délégué des pêches maritimes, en sa qualité de président, deux personnes représentant les segments artisanal et côtier désignées par la Chambre des pêches maritimes, un représentant de l'Office national des pêches et toute autre représentation professionnelle que le délégué des pêches maritimes jugera utile d'associer à cette commission au regard des particularités de l'activité de pêche au niveau de la circonscription maritime.

Ladite commission se chargera de lisser l'activité de pêche pour éviter tout épuisement du quota de capture fixé et ce, selon une clé établie sur la base des données d'exploitation et de l'effort de pêche au niveau de la circonscription maritime.

Elle oeuvrera également à répartir le quota de poulpe mensuellement entre les segments artisanal et côtier dans les sites et port de pêche de la circonscription maritime, ainsi qu'à fixer et à convenir des plafonds de capture de poulpe par marée et par type d'unité (barque ou chalutier).

Elle veillera aussi à ne pas dépasser les quotas mensuels et ceux qui seront convenus ou arrêtés par marée pour chaque segment et à contribuer au suivi des indicateurs biologiques de la ressource en signalant toute apparition de juvéniles et/ou de femelles grainées dans les captures, de même qu'elle se chargera de proposer à l'administration toute mesure visant la préservation de la ressource au niveau local.

Par ailleurs, les conclusions et décisions de la commission devront être matérialisées par un procès-verbal qui sera communiqué à la direction des pêches maritimes pour information ou suivi.

Selon le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, le total admissible des captures de poulpe autorisé durant la saison d'été 2020 pour les circonscriptions maritimes situées au nord de Sidi El Ghazi (26° 24'N) est fixé à 6.875 tonnes, réparti entre les zones atlantique (5.305 tonnes) et méditerranéenne (1.570 tonnes).

Les grossistes anticipent une baisse des effectifs employés



79% des chefs d'entreprise opérant dans le secteur du commerce de gros sont persuadés que le volume global des ventes pour le deuxième trimestre 2020 accuserait une baisse, selon le Haut-commissariat au plan.

Ils ne seraient que 9% à s'attendre à une hausse des ventes, a indiqué l'institution publique qui a publié récemment les résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture qu'elle a menée auprès des entreprises de ce secteur.

A en croire le Haut-commissariat, cette évolution serait principalement attribuable, d'une part, à la baisse des ventes dans les activités d'«Autres commerces de gros spécialisés» et le «Commerce de gros d'autres équipements industriels» et, d'autre part, à la hausse des ventes dans le «Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac».

Selon les anticipations de plus d'un tiers des grossistes, au deuxième trimestre, l'emploi connaîtrait une baisse des effectifs, alors que plus de la moitié d'entre eux (59%) pensent que les commandes prévues pour cette même période seraient d'un niveau inférieur à la normale. L'enquête a révélé qu'ils ne seraient que 7% à

s'attendre à des commandes normales.

Soulignons toutefois qu'en raison de la pandémie de Covid-19 et du confinement qui ont impacté le mode et la qualité de la collecte, les anticipations des chefs d'entreprise pour le deuxième trimestre ne reflètent pas totalement la réalité et devront être prises avec beaucoup de prudence, a tenu à préciser le HCP affirmant que l'enquête a tout de même été exploitée.



Les commandes prévues pour le deuxième trimestre seraient d'un niveau inférieur à la normale, selon le HCP

Rappelons, par ailleurs, que le secteur du commerce a été très affecté par la fermeture totale ou partielle des magasins, selon la Fédération des Chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services. Des questions liées à l'évolution de cette situation et les moyens de faire face à la Covid-19 ont d'ailleurs été au centre d'une rencontre entre les membres de la fédération et le ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy. C'était en mai dernier et plusieurs propositions que nous avons évoquées dans nos précédentes éditions avaient été soumises au ministre en vue d'aider ce secteur à surmonter les répercussions de la crise induite par la pandémie sur leurs activités.

Si la situation s'est aggravée avec l'avènement du coronavirus et la mise en place d'un certain nombre d'actions dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin de contrecarrer sa propagation au Maroc, l'enquête du Haut-commissariat a révélé qu'au premier trimestre 2020 «les ventes du secteur du commerce de gros sur le marché local auraient connu une baisse selon 65% des grossistes et une hausse selon 8% d'entre eux».

Dans sa note, l'institution a attribué cette évolution principalement, d'une part, à la baisse des ventes dans les activités d'«Autres commerces de gros spécialisés» et du «Commerce de gros d'autres équipements industriels» et, d'autre part, à la hausse des ventes enregistrée dans le «Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants».

Concernant les effectifs employés dans le secteur du commerce de gros, une majorité des chefs d'entreprise (88%) pense que l'emploi aurait connu une stabilité durant les trois premiers mois de l'année.

Quant aux stocks de marchandises, près de la moitié des grossistes sondés (45%) ont estimé qu'ils se seraient situés à un niveau normal, alors que 36% d'entre eux pensent au contraire qu'ils ont été inférieurs à la normale.

En ce qui concerne les prix de vente, il ressort des appréciations de 41% des grossistes que la tendance observée durant le premier trimestre s'orienterait vers une baisse. Un avis que ne partagent pas 6% d'entre eux persuadés qu'ils ont connu une augmentation.

Alain Bouithy

Les débarquements de la pêche artisanale et côtière au port de Safi accusent une baisse au premier trimestre

Les débarquements des produits de la pêche artisanale et côtière au niveau du port de Safi ont atteint 5.923 tonnes durant le premier trimestre de l'année en cours, soit une baisse de 11% par rapport à la même période de 2019 (6.665 tonnes). La valeur marchande de ces produits s'est également inscrite en baisse de 23% pour se chiffrer à 49.501 MDH durant les trois premiers mois de 2020, contre 64.219 MDH à la même période de 2019, indique un rapport de l'Office national des pêches (ONP).

Le document fait état aussi d'un repli de 13% des débarquements des poissons pélagiques au cours de la même période de 2020 au port de Safi pour atteindre 4.452 tonnes (13.234 MDH), contre 5.136 tonnes (18.976 MDH) entre janvier et mars 2019.

Le rapport fait ressortir, en outre, une légère hausse de 1% à 363 tonnes (11,625 MDH) des captures du poisson blanc durant le T1-2020 au niveau de l'infrastructure portuaire de la cité des océans.

Pour ce qui est des céphalopodes, les débarquements ont reculé de 11% à 340 tonnes, alors que ceux des crustacés et des algues se sont chiffrés respectivement à 25 tonnes (-41%) et à 743 tonnes (0%). Au niveau national, les débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale ont atteint 249.730 tonnes au titre du premier trimestre 2020, en recul de 11% par rapport à la même période un auparavant, selon les statistiques de l'ONP. La valeur marchande de ces produits débarqués durant cette période a également diminué de 11% à près de 2,1 milliards de DH.

Les besoins prévisionnels du Trésor situés entre 7 et 7,5 MMDH en juillet

Les besoins prévisionnels du Trésor au titre de juillet 2020 varient entre 7 et 7,5 milliards de dirhams (MMDH), a annoncé mardi la direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Dans un communiqué, la DTFE porte à la connaissance des investisseurs que "le recours au marché des adjudications des valeurs du Trésor au titre du mois de juillet portera sur un montant se situant entre 7 et 7,5 MMDH".

En juin dernier, les besoins prévisionnels du Trésor oscillaient entre 13 et 13,5 MMDH.

Le stress test de BAM confirme la résilience des banques au choc induit par la crise liée à la pandémie

Le Comité de coordination et de surveillance des risques systémiques (CCSRS), réuni récemment à Rabat, indique que l'exercice de macro stress test effectué par Bank Al-Maghrib (BAM) en juin 2020 fait ressortir à cette date la résilience des banques au choc induit par la crise liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

"Dans un environnement porteur de risques, les banques continuent d'afficher des fondamentaux solides au regard des indicateurs et ratios de liquidité, de rentabilité et d'adéquation des fonds propres", fait savoir BAM dans un communi-

qué sanctionnant les travaux de la 11ème réunion du CCSRS.

Le secteur bancaire a ainsi engagé en 2019 un ratio moyen de solvabilité, sur une base sociale, de 15,6% et un ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 de 11,5%, largement supérieurs aux minima réglementaires de 12% et 9% respectivement, rappelle la même source, notant que le risque de concentration sur les grands débiteurs auquel sont exposées les banques continue, dans le contexte de crise sanitaire actuelle, de faire l'objet d'un suivi particulier.

Le comité a, en outre, constaté que le secteur des assurances continue, dans l'ensemble, de montrer des signes de solidité dans ses branches vie et non vie. Le volume global des primes a atteint, en 2019, 44,9 milliards de dirhams en progression de 8,5%, tandis que les résultats nets ont augmenté de 6% sous l'effet de l'amélioration de la marge d'exploitation et du solde financier, rapporte la MAP.

Le rendement des capitaux (ROE) se maintient, quant à lui, à un niveau appréciable à 9,6%, alors que les plus-values latentes ont enregistré une augmentation de 24,2% en lien essentiellement avec la performance du marché boursier conjuguée à une baisse des taux.

Au niveau prudentiel, le CCSRS souligne que les exigences réglemen-

taires en matière de couverture des provisions techniques par les placements sont respectées, ajoutant que le secteur continue de dégager une marge de solvabilité largement supérieure au minimum réglementaire exigé.

Ne couvrant que le risque de souscription, ces excédents de marge devraient s'inscrire à la baisse avec le passage vers un régime prudentiel de solvabilité basée sur les risques, prévoit-il, faisant savoir que les exercices de stress tests réalisés en mars 2020 ont fait ressortir à cette date la résilience des entreprises d'assurances aux chocs sur le portefeuille actions et immobilier ainsi que ceux résultant de conditions macroéconomiques et techniques défavorables, notamment celles en lien avec le Covid-19.

En ce qui concerne les régimes de retraite, la sous-tarifcation des droits acquis dans le cadre de la branche long terme de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et du régime général du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR) conduit à une forte accumulation des dettes implicites (engagements non couverts) des deux régimes.

Du côté du régime des pensions civiles géré par la Caisse marocaine des retraites (CMR), sa réforme paramétrique en 2016 a permis d'équilibrer sa tarification au titre des droits acquis après 2017. Toutefois,



le cumul significatif des engagements du régime au titre des droits acquis avant la réforme menace sa pérennité.

Lors de cette réunion, le CCSRS a approuvé le rapport sur la stabilité financière au titre de l'exercice 2019 et son supplément dédié à l'analyse préliminaire de l'impact de la crise liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) sur le secteur financier national.

Il a également examiné les risques systémiques pesant sur le système financier dans le contexte actuel, analysé l'état d'avancement de la feuille de route inter-autorités en matière de stabilité financière 2019-2021 et passé en revue les conclusions des réunions de concertation hebdomadaires des représen-

tants du Comité tenues depuis le début de la crise sanitaire ainsi que les indicateurs de suivi qui n'ont pas jusqu'ici révélé d'inquiétudes particulières sur la stabilité financière.

Le Comité a, par ailleurs, examiné et validé la nouvelle feuille de route du secteur financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Cette feuille de route vise à consolider l'ensemble des actions préconisées notamment par le Groupe d'action financière (GAFI) et à s'assurer de leur mise en œuvre dans les délais impartis.

En outre, le CCSRS continuera de suivre de près l'évolution de la situation et a décidé, à cet effet, de maintenir les réunions hebdomadaires de ses représentants.



11ème Réunion
du Comité de
coordination et
de surveillance
des risques
systémiques

Le GAM et l'agence WBC lancent l'opération #AnnonceurSolidaire

Le Groupement des annonceurs du Maroc (GAM) vient de lancer l'initiative #AnnonceurSolidaire en partenariat avec l'agence WBC, pour donner de la visibilité aux associations engagées dans des actions solidaires dans le sillage de la crise sanitaire.

Le dispositif consiste à mettre en place des campagnes qui seront conçues avec les associations partenaires leur permettant de diffuser leurs messages d'appel à participation (don, bénévolat...), tout en respectant leur charte ainsi que l'habillage générique de l'opération #AnnonceurSolidaire, indique un communiqué du GAM.

Et d'expliquer que les annonceurs procéderont à l'achat des espaces publicitaires auprès des médias de leur choix parmi les partenaires de l'opération, notant que leur logo figurera

alors au sein de l'habillage des campagnes, rapporte la MAP.

Les médias partenaires facturent suivant leur prix public et s'engagent à fournir un volume conséquent de gratuités supplémentaires en soutien aux associations partenaires, ajoute la même source, indiquant que les associations bénéficiaires s'engagent à remettre à la fin de la crise un rapport quantitatif et qualitatif sur leur action.

Un site www.annonceursolidaire.ma a été mis en place afin d'expliquer l'opération et permettre également de valoriser la démarche solidaire de l'ensemble des annonceurs, médias et associations partenaires, selon le GAM.

"L'impulsion solidaire, venue du plus haut sommet de notre Royaume, a fonctionné comme un contre-choc. Elle a emporté l'adhé-

sion, renforcé la confiance, affermi l'espérance et enfin entraîné chacun dans l'envie de contribuer et de s'engager", se félicite le GAM.

Comme d'autres, le secteur des médias a été fortement touché dans ses revenus, menaçant tout un écosystème de forces vives: entreprises et professionnels. C'est aussi notre besoin d'informations sûres et crédibles, sous toutes ses formes qui est mis en danger, relève la même source.

"Dans le même temps, nombre d'associations font un travail extraordinaire sur le terrain. Nous connaissons déjà beaucoup d'entre elles, et pour d'autres, nous les découvrons avec fierté dans ces moments difficiles", fait observer la même source, notant qu'elles sont au front pour aider les plus faibles, gèrent les urgences qui ne trouvent pas d'autres solutions

et contribuent à la résilience de notre nation en procurant la possibilité à beaucoup de créer les moyens de leur subsistance. "Les aider dans leurs missions appelle à la solidarité et la mobilisation des moyens et bonnes volontés de tous les citoyens qui le peuvent", ajoute le GAM, appelant les annonceurs à se rassembler pour soutenir l'information, donner de la visibilité aux associations et permettre au citoyen de participer.

Le Groupement des annonceurs du Maroc (GAM) compte actuellement une centaine d'entreprises adhérentes, de toutes tailles et de tous secteurs d'activité qui représentent plus de 90% des investissements publicitaires au Maroc. Le GAM est membre de la WFA depuis 1989.

Pour Tom Hanks, son nouveau film de guerre peut servir de leçon face au coronavirus

Tom Hanks a "le cœur brisé" que son nouveau film de guerre ne sorte pas dans les cinémas à cause de la pandémie, mais il a bon espoir qu'il puisse servir de leçon aux spectateurs sur la façon de se comporter face à l'adversité, même s'il s'agit d'un virus. "USS Greyhound - La bataille de l'Atlantique", diffusé sur Apple TV+ à partir du 10 juillet, a été écrit par Tom Hanks, qui y incarne le rôle d'un capitaine escortant un convoi de navires alliés dans leur traversée de l'Atlantique nord, écumé par les sous-marins allemands durant la Seconde Guerre mondiale. Le film suit les novices composant l'équipage dans ce terrifiant périple, confrontés à la double responsabilité de veiller sur le convoi et leurs propres camarades. "Ces gars sur le navire... tout ce qu'ils peuvent faire c'est ce qu'on attend d'eux, et espérer qu'un mélange de providence et de chance leur permette de passer au travers", a résumé l'acteur lors d'une conférence de presse virtuelle. "Le Covid-19, personne ne sait

combien de temps ça va durer, personne ne sait qui va en mourir... pas besoin de chercher très loin pour voir les corrélations et ressemblances avec les années de guerre", estime-t-il.

Tom Hanks est payé pour le savoir: en mars dernier, il est devenu la première star d'Hollywood à contracter le nouveau coronavirus, alors qu'il se trouvait en Australie pour commencer à tourner un film sur Elvis Presley. La vedette de "Il faut sauver le soldat Ryan" et le producteur de "Band of Brothers" ne peut s'empêcher de s'indigner en comparant les gestes simples suffisant à se protéger du virus - garder ses distances et porter un masque - avec les torpilles allemandes et l'océan glacé qu'ont dû subir les marins de l'époque. "Si quelqu'un n'est pas capable de mettre en pratique ces choses basiques, il devrait avoir honte", lance Tom Hanks. "Ne faites pas les mauviettes. Allez-y, faites votre part du boulot. C'est très, très simple", insiste l'acteur de 63 ans.

Passionné d'histoire, Tom Hanks a

trouvé l'inspiration pour son scénario dans un roman de C. S. Forester, "Bergers sur la mer" (1955). Il lui aura fallu sept ans de travail depuis le moment où il a découvert un exemplaire d'occasion où il a découvert un exemplaire d'occasion. La couverture d'origine montrait un homme grisonnant, débraillé, à l'uniforme battu par le vent, le commandant Ernie Krause qu'il joue dans "Greyhound". En voyant ce personnage, "j'ai pensé: cet homme est épuisé, cet homme a vécu l'enfer", se souvient Tom Hanks.

Pour le tournage de "Greyhound", le réalisateur Aaron Schneider a fait construire un décor fondé sur le bâtiment USS Kidd, le seul destroyer américain de la Seconde Guerre mondiale encore existant aujourd'hui dans sa configuration d'origine. Pour plus d'authenticité, certaines scènes d'intérieur ont été tournées à bord du navire de guerre, qui a survécu à une attaque de kamikazes en 1945 et est désormais amarré en Louisiane, où il fait office de musée. Malheureusement, les spectateurs ne pourront pas profiter de tous

ces détails sur grand écran car le film ne sortira pas dans les salles de cinéma. A cause de la pandémie qui se prolonge, notamment aux Etats-Unis, les producteurs ont décidé de ne pas attendre, d'autant que des dizaines d'autres films à gros budget sont dans les starting-blocks pour cet hiver ou l'an prochain. Sony a donc préféré vendre "Greyhound" en exclusivité à Apple pour son service de vidéo à la demande.

"Nous avons tous le cœur brisé que ce film ne sorte pas en salle", a assuré Tom Hanks, estimant qu'il fallait regarder en face la réalité de la pandémie. "Tout comme (le commandant) Ernie Krause au milieu de l'océan Atlantique, qui se demande comment il va survivre et faire son travail, s'il va survivre, nous sommes tous au milieu de la crise du Covid-19, qui est cinq fois plus grosse que ce que nous avions anticipé", poursuit-il. "Et on ne sait pas comment, et si, on va en sortir, et qui va pouvoir nous rejoindre de l'autre côté."



"Des peurs et des hommes, sous l'influence du Covid-19"

Un nouvel essai qui identifie les réponses psychologiques face à la pandémie



"Des peurs et des hommes sous l'influence du covid-19" est l'intitulé du nouvel essai co-écrit par Jamal Chihoub et Nadia Kadiri, proposant selon une "approche théorique et pratique", d'identifier les réponses psychologiques face aux défis de la pandémie du covid-19. Paru aux éditions Le Fennec, cet ouvrage de 192 pages (format moyen), adopte "une approche scientifique, théorique et pratique sur les principaux aspects de l'adaptation et ses perturbations". Il aborde aussi les troubles psychologiques souvent les plus fréquents et qui sont mis en exergue par la pandémie. "Actuellement, la situation de pandémie liée au Covid-19 représente un terrain fertile à l'écllosion du syndrome de stress post-traumatique", peut-on lire dans l'introduction de l'essai.

Les cinéphiles ont, sûrement, déjà vu des cas de syndrome de stress post traumatique, du fait de ses causes dramatiques et de son expression spectaculaire et spécifique, qui sont préjudés à être scénarisés. Certains films sont des chefs d'œuvres dans l'histoire cinématographique : Apocalypse Now (1979), Rambo (I, II, III), Voyage au bout de l'enfer (1978), The Deer Hunter., poursuit-on dans l'introduction. Pour l'auteur Jamal Chihoub, toute crise suscite une réponse psychologique, qui peut être pour

le meilleur ou pour le pire telle une peur, de la colère, un sens du défit et de l'optimisme raisonnable et tempéré, qui peuvent être de puissants stimulants pour faire face à la diversité.

A partir d'une approche théorique et pratique scientifiquement validée, ce livre propose d'identifier "nos propres réponses psychologiques face à la pandémie du covid-19", optimiser ce qui est "bon" et corriger ce qui pourrait être contre-productif et pourrait devenir en soi un problème psychologique, a expliqué M. Chihoub, dans une vidéo présentant l'essai. Nadia Kadiri est professeure de psychiatrie, spécialiste et enseignante des thérapies cognitivo-comportementales et sexologie. Elle est fondatrice de l'Institut marocain des thérapies cognitives et comportementales à Casablanca.

Jamal Chihoub est psychiatre, spécialiste, formateur et superviseur en thérapie cognitive et comportementale. "Des peurs et des hommes, Sous l'influence du covid-19" est une réflexion sur la pandémie du covid-19, et ses conséquences psychologiques, traitée par deux psychiatres spécialistes en thérapie cognitive et comportementale, disponible en ligne aux éditions Le Fennec et Livre-moi ainsi que dans les librairies notamment Préface, Livre-moi et la FNAC.

Le cinéma marocain présent au Festival du film arabe à Séoul



Le 9^{ème} "Festival du film arabe" se tiendra du 16 au 21 juillet dans la capitale sud-coréenne, Séoul, avec la participation du cinéma marocain. Organisé sous le thème "Focus 2020: le présent et l'avenir des réalisatrices arabes du cinéma", ce rendez-vous culturel, qui vise à faire découvrir le cinéma arabe au public sud-coréen, sera marqué par la projection de plusieurs films arabes, dont le film marocain, "Le Miracle du Saint Inconnu", le premier long métrage du réalisateur Alaa Eddine Aljem. Le film raconte l'histoire d'un jeune homme, Amine, qui se cache dans les

collines pour tenter d'échapper à la police après avoir volé une importante somme d'argent. Le jeune voleur a réussi à enterrer son butin au beau milieu du désert, un lieu qu'il fait passer pour une tombe avant de se faire arrêter. Libéré de prison de nombreuses années après, il revient sur place pour récupérer "son butin", avant de découvrir que l'aride colline est devenue un lieu de culte où les pèlerins se pressent pour célébrer un saint qui y serait enterré. "Le miracle du Saint Inconnu" a été primé à la 64^e Semaine internationale du cinéma de Valladolid, tenue du 19 au 26 octobre 2019. Dévoilé

en mai dernier à l'occasion du Festival de Cannes, ce long métrage a remporté le "Prix de la jeunesse de point de rencontre".

Par ailleurs, la direction du Festival a fait savoir que cette neuvième édition va permettre aux fans du septième art de visionner des films de réalisateurs et réalisatrices arabes qui ont pu attirer l'attention dans le milieu du 7^{ème} art à travers le monde. Le coup de projecteur sera, par la même occasion, mis sur "différents films des réalisatrices arabes qui ont réussi à réaliser des progrès et s'accaparer l'attention du public".

Bouillon de culture

Johnny Depp

Trois ans après leur divorce tumultueux, les stars américaines Johnny Depp et Amber Heard se sont retrouvées mardi au tribunal pour l'ouverture à Londres du procès en diffamation intenté par l'acteur au tabloïd The Sun, qui l'avait dépeint en mari violent. Le comédien de 57 ans, qui a incarné Jack Sparrow dans la saga "Pirate des Caraïbes", reproche au journal britannique et à son propriétaire "News Group Newspapers" (NGN) d'avoir présenté comme un fait avéré, dans un article publié en avril 2018, qu'il ait frappé son ex-femme. Portant un foulard sombre lui couvrant le visage et des lunettes de soleil, l'acteur est arrivé par l'entrée principale à la Haute Cour de Londres, qui doit consacrer environ trois semaines à cette affaire, avec une liste de témoins prévus digne d'un casting de stars. Amber Heard, elle aussi le visage couvert, est venue par l'arrière du bâtiment, tenant les mains des deux personnes l'encadrant. Les deux ex-époux s'étaient rencontrés sur le tournage de "Rhum Express" en 2011 avant de se marier en février 2015 à Los Angeles. Le couple avait divorcé avec fracas début 2017. L'actrice de 34 ans avait alors évoqué "des années" de violences "physiques et psychologiques", des accusations vivement contestées par Johnny Depp.



Une série d'activités culturelles et artistique à Assilah



Une série d'activités culturelles et artistiques aura lieu du 13 au 31 juillet 2020 à Assilah, a annoncé mardi la Fondation du Forum d'Assilah dans un communiqué.

L'action comprendra une série d'activités destinées à réanimer auprès de la communauté, de la population en large et des visiteurs un esprit de liesse et d'espoir a fait savoir la Fondation dans un communiqué, ajoutant que les artistes participants souhaitent contribuer ainsi à une action thérapeutique par le biais des arts.

Le programme de cette initiative comprendra l'atelier de la Peinture murale, animé par 14 artistes à travers les ruelles de la ville, une exposition de leurs œuvres à la Galerie du Centre Hassan II des Rencontres Internationales, et une exposition des Jeunes Peintres d'Assilah au Palais de la Culture, détaille le communiqué. A l'affiche aussi un atelier de la Peinture murale par les Enfants d'Assilah, une exposition des travaux de "l'Atelier des Enfants du 41^{ème} Moussem, 2019", l'installation d'une grande sculpture métallique réalisée par l'artiste marocaine Ikram Kabbaj au rond-point du Boulevard Mohammed VI, ainsi que l'accompagnement des membres de

l'Atelier d'Écriture qui vont réaliser le portrait des artistes participants à cette manifestation.

L'inauguration officielle de ces œuvres artistiques, y compris l'installation de la sculpture de l'artiste marocaine Ikram Kabbaj, aura lieu le mardi 21 juillet à 18H00 à Assilah, précise la Fondation.

Cette initiative intervient dans l'esprit de la dynamique associative en cette période de Covid-19, et va contribuer à l'épanouissement de la région par la mise en pratique de son volet des Arts Plastiques, estime la Fondation. A cet égard, la Fondation du Forum d'Assilah loue la décision prise par le ministre de la Culture de la Jeunesse et des Sports de redynamiser les activités culturelles et artistiques du Maroc en assistant dans ce sens les artistes, les écrivains, les éditeurs et tous ceux qui sont concernés par l'action culturelle, note le communiqué. A rappeler qu'en raison de la propagation de la pandémie de Coronavirus, la Fondation du Forum d'Assilah avait décidé, en mars dernier, de reporter son 42^e Moussem Culturel International d'Assilah à l'été 2021.



Après la CAN 2021, c'est au tour du CHAN 2022 de voir sa date chamboulée



Vlain virus. Le Covid-19 continue de chambouler les dates des compétitions continentales, puisque même le CHAN 2022 n'a pas été épargné. Ce tournoi, prévu initialement en hiver en Algérie, a été décalé jusqu'en été de ladite année afin qu'il ne chevauche pas avec la CAN 2022 qui, en principe, aurait dû se tenir en janvier-février 2021.

L'annonce du report du Championnat d'Afrique des nations, épreuve réservée aux joueurs locaux des championnats du continent, a été faite par le secrétaire général de la Fédération algérienne (FAF), Mohamed Saad. Celui-ci a fait savoir dans une déclaration à la radio nationale algérienne, relayée par le portail africain-sport, que « nous avons reçu récemment une correspondance de la part de la Confédération africaine de football qui nous demande de reporter le CHAN 2022 pour l'été 2022, notamment après la programmation de la CAN 2022 en hiver au Cameroun ». Et d'ajouter que « la CAF a suggéré d'organiser cette compétition entre le mois de juin et le mois de juillet, mais nous allons prendre une décision finale prochainement en concertation avec le ministère de la Jeunesse et des Sports ».

Un CHAN qui peine à trouver une date pour se tenir tout comme d'ailleurs l'édition 2020 de ce concours qui aurait dû avoir lieu en avril dernier au Cameroun. Mais jusqu'à présent,

aucune date n'a été retenue pour que le flou reste de mise concernant cette sixième édition lors de laquelle le Onze national, tenant du titre, aura à découdre au tour inaugural avec les sélections du Rwanda, du Togo et d'Ouganda.

Comme précité, les phases finales de la CAN 2021 ont été décalées d'une année pour avoir lieu en janvier-février 2022, toujours au Cameroun. Une décision prise lors du dernier comité exécutif de la CAF mais qui était attendue, et ce après la suspension des dates FIFA de septembre. Partant de là, il était devenu quasi impossible de boucler les éliminatoires de la CAN 2021 à temps, sachant que seulement deux journées ont été disputées et qu'il restait encore quatre à jouer.

À propos de ces deux manches qui ont déjà eu lieu, le Onze national, tête de série du groupe E qui renferme les sélections de Mauritanie, de Centrafrique et du Burundi, avait mal entamé sa campagne de qualification, se faisant accrocher à domicile, et contre toute attente, par l'équipe de Mauritanie (0-0), avant de se ressaisir en s'imposant en déplacement sur le Burundi par 3 à 0.

Outre le CHAN 2022 et la CAN 2021, qui gardera tout de même son appellation même si elle aura lieu une année plus tard, la CAF aura un autre problème de date, celui de la CAN 2023 qui se déroulera en Côte d'Ivoire. Le hic réside dans le fait que cette échéance est programmée,

pour le moment, en janvier 2023, c'est-à-dire un mois après le Mondial 2022 au Qatar.

Le président de la CAF, Ahmad Ahmad, reste tout de même confiant, déclarant à l'issue

du comité exécutif de l'instance qu'il dirige : « Je suis sûr qu'il y aura toujours une CAN en 2023. Je ne sais pas à quelle date mais elle aura lieu ».

Mohamed Bouarab

Le Cameroun abritera les demi-finales et la finale de la Ligue des champions

Le Cameroun est toujours grand favori pour abriter les demi-finales et la finale de la Ligue des champions d'Afrique en septembre prochain, selon une source à la CAF.

Les demi-finales de la Ligue des champions mettront aux prises le Raja et le Zamalek (Égypte), alors que le Wydad va en découdre avec l'autre club égyptien d'Al Ahly.

Selon la même source, citée par des médias arabes, le comité exécutif de la CAF a "rejeté une proposition pour boucler la compétition au Maroc en vue d'éviter l'objection des deux équipes égyptiennes".

La donne est différente pour la Coupe de la CAF où deux autres clubs marocains défendront leurs chances, le HUSA et la RSB. Aucun pays ne s'est présenté pour accueillir la finale. La CAF a donc jugé commode de tenir la finale au Maroc.

Le comité exécutif de la CAF, selon la même source, a reçu plusieurs demandes pour abriter le reste des compétitions de la Champions League, mais la plupart des demandes formulées étaient incomplètes ou simplement officieuses. Ce qui revient à dire que l'offre camerounaise reste jusqu'à présent la meilleure.

Des médias ont laissé entendre récemment une éventuelle organisation de la finale et des demi-finales de la Ligue des champions aux Emirats Arabes Unis. Un cas de figure rejeté par les membres de la CAF qui ont argué que la compétition est africaine et qu'elle doit, naturellement, se tenir dans un pays africain.

À l'issue d'une réunion par visioconférence de son Comité exécutif, la CAF avait récemment annoncé la reprise de la Ligue des champions et de la Coupe de la CAF en septembre prochain, précisant que le tour des demi-finales des deux compétitions se jouera en une seule partie.

Zouhair Feddal tout proche du Sporting Lisbonne



L'international marocain Zouhair Feddal, défenseur du Betis Séville, est tout proche de s'engager avec le club portugais du Sporting Lisbonne, rapportent des médias espagnols.

Après plusieurs jours de négociations, le Betis et le Sporting CP Lisbonne sont par-

venus à un accord pour le transfert du défenseur marocain Zouhair Feddal, 30 ans, en échange de 3 millions d'euros, précisent des portails spécialisés proches du club espagnol.

L'équipe portugaise a entamé les négociations avec les représentants du joueur, dans le but de parvenir à un accord définitif en lui offrant un contrat pour quatre saisons.

Selon les mêmes médias, Feddal aurait accepté les conditions du Sporting Lisbonne.

Un accord pourrait être conclu entre les deux clubs dans les prochains jours pour le transfert du défenseur marocain au championnat portugais la saison prochaine.

Feddal avait rejoint le Betis en 2017 pour 2,5 millions d'euros, en provenance du Deportivo Alavés.

Reprise de l'activité footballistique au Maroc

L'activité footballistique des Ligues régionales et des Ligues nationales du football amateur (LNFA), du football féminin (LNFF) et du football diversifié (LNFD) va reprendre la semaine prochaine, a annoncé mardi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Cette décision a été prise lors d'une réunion tenue par visioconférence en présence du président de la FRMF, Fouzi Lekjaa, et des représentants des LNFA, LNFF et LNFD et des Ligues régionales, a indiqué un communiqué de l'instance fédérale qui a décidé d'accompagner financièrement les clubs à travers l'allocation d'une subvention spéciale consacrée à cette reprise.

La FRMF a souligné que des contacts des chargés de communication au sein des Ligues seront publiés sur le site officiel de l'instance fédérale afin de répondre aux demandes des clubs au sujet de cette subvention spéciale.

Au cours de cette réunion, il a également été

convenu, après discussions et débats, de démarrer les entraînements des clubs toutes catégories confondues dès la semaine prochaine, a fait savoir le communiqué, précisant qu'une commission régionale sera constituée dans l'objectif de superviser la gestion des volets sportif et sanitaire en coordination avec les autorités compétentes.

Par ailleurs, M. Lekjaa a rappelé, lors de la réunion, que la reprise des entraînements pour les clubs du championnat professionnel (D1, D2) s'est effectuée par étapes, relevant que cette reprise se passe dans d'excellentes conditions grâce à l'adhésion des différentes composantes des clubs afin d'assurer sa réussite. À l'issue de cette rencontre, le président de la FRMF a appelé l'ensemble des intervenants à redoubler d'efforts pour permettre la réussite de cette opération d'autant plus que le Maroc prendra part prochainement à plusieurs matchs officiels sur les scènes continentale et mondiale.

Chelsea chasse Leicester du podium



Leicester délogé du podium de la Premier League: les "Foxes" n'ont ramené qu'un point sur la pelouse d'Arsenal (1-1) et se sont fait doubler par Chelsea, seul troisième désormais grâce à son succès sur le terrain de Crystal Palace (3-2), mardi lors de la 34e journée.

Vainqueur à Crystal Palace (3-2), avec un but d'Olivier Giroud, Chelsea conforte ses prétentions à une place en C1 la saison prochaine.

Face aux Eagles, à 13 points des places européennes et encore plus (15) de la zone rouge, les hommes de Franck Lampard ont dû s'employer malgré leur bon départ, mais ils ont eu la bonne idée d'être redoutablement efficaces.

Dès la 6e minute, Willian a profité d'une blessure du défenseur Gary Cahill pour s'échapper sur le flanc droit et servir en retrait Olivier Giroud, déjà buteur contre Watford (3-0), qui n'a eu qu'à pousser le ballon pour marquer son 5e but de la saison (1-0).

Juste avant la demi-heure de jeu, Christian Pulisic, qui marche sur les pas d'Eden Hazard, a doublé la mise d'une frappe en pleine lucarne (2-0, 27e).

Et Tammy Abraham, bien servi par Callum Hudson-Odoi, a inscrit un troisième but d'une frappe précise (3-1, 71e) sur le quatrième tir cadré des Blues.

Heureusement pour eux, car défensive-

ment, ils n'ont pas été irrécupérables.

Le gardien de but Kepa, toujours aussi peu rassurant, s'est incliné sur une frappe lointaine et puissante de Wilfried Zaha mais tout de même très centrale (2-1, 31e).

La fin de match n'a pas été tout à fait sereine non plus en raison du but de Christian Benteke quelques secondes après celui d'Abraham (3-2, 72e).

"Dans les cinq dernières minutes on a peut-être (eu un peu de chance), mais on aurait dû avoir bien plus le contrôle du match. Ces dernières minutes ont été éprouvantes pour les nerfs", a admis Lampard après le match.

Dans l'autre match du début de soirée, Watford (17e) a remporté une victoire capitale dans la course au maintien contre le dernier, Norwich (2-1), notamment grâce à un superbe retourné de Danny Welbeck, qui lui permet de prendre 4 longueurs d'avance sur la zone rouge.

Sur le podium sans discontinuer depuis la 6e journée, Leicester voit doucement son rêve de retrouver la Ligue des champions, après 2016/2017, lui filer entre les doigts.

Au ralenti bien avant la trêve forcée de trois mois liée à la pandémie de Covid-19, les hommes de Brendan Rodgers n'arrivent plus à retrouver la petite étincelle qui les portait.

Face à Arsenal qui n'a, il est vrai, plus rien à voir avec l'équipe hésitante et inof-

fensive du début de championnat, les Foxes ont dû attendre de jouer en supériorité numérique depuis sept minutes pour égaliser (84e) par l'inévitable Jamie Vardy, qui a consolidé sa place de meilleur buteur (22) du championnat, devant le buteur d'Arsenal Pierre-Emerick Aubameyang (20).

Une égalisation méritée, qui aurait pu venir dès la 55e sur une volée de Kelechi Iheanacho, sur un centre piqué de Vardy, mais qui a récompensé un second acte largement dominateur après un passage de 3-4-3 en 4-4-2.

"J'étais très satisfait de la façon dont on a géré le match à 11 contre 10. Nous avons marqué un but mérité et si on avait réussi à faire la dernière passe, nous aurions pu aller jusqu'à l'emporter", a estimé Rodgers.

Mais lors des 45 premières minutes ils n'ont pas réussi à se faire respecter de Gunners en net progrès.

"Lors de la première période, on aurait dû mener 3 ou 4-0 et tuer le match contre ce type d'adversaire", a même déploré Mikel Arteta.

Avec ce 50e point, obtenu sur un but d'Aubameyang, servi par Bukayo Saka (1-0, 21e), les Londoniens (7e) peuvent encore croire à une place européenne via le championnat, surtout si la 6e place, occupée par Wolverhampton, deux points devant eux, devenait qualificative grâce à la Coupe d'Angleterre.

Transfert de Neymar

Le Barça revendique une victoire contre Santos

Le FC Barcelone a revendiqué mardi une victoire devant le Tribunal arbitral du sport au sujet du litige qui l'oppose au club brésilien de Santos dans le cadre du transfert de Neymar vers le club catalan en 2013.

"Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a intégralement débouté la demande faite par Santos auprès de la FIFA, dans laquelle il réclamait au FC Barcelone le paiement de 61.295.000 euros de dommages et intérêts assortis des sanctions sportives correspondantes pour le recrutement du joueur Neymar Jr", a indiqué le Barça mardi dans un communiqué.

Contacté, le TAS n'était, lui, pas joignable mardi en début de soirée.

"Le TAS considère que le contrat entre Santos et le joueur a été rompu d'un commun accord, que le FC Barcelone n'a pas violé l'accord de transfert en payant des sommes additionnelles au père du joueur et à la société N&N, et que le FC Barcelone n'a pas eu de comportement frauduleux en signant le préaccord avec Neymar, ni en signant l'accord de transfert avec Santos", a ajouté le club catalan.

Selon le Barça, le TAS a également condamné Santos à payer au club espagnol les frais de procédure, à hauteur de 20.000 francs suisses (18.800 euros environ).

Le club brésilien de Santos, premier club professionnel (2009-2013) de la superstar Neymar désormais au Paris SG, avait formulé cette demande auprès de la FIFA, arguant que le Barça et le joueur s'étaient mis d'accord pour attendre la fin du contrat à Santos avant de clore son transfert en Catalogne sans payer de frais supplémentaires.

En échange, Santos affirmait que Neymar et ses parents, par le biais de l'entreprise N&N, avaient perçu une somme d'argent pour les convaincre de ne pas renouveler le contrat du Brésilien à Santos, et arriver libre à Barcelone.



La Ligue de football anglaise va enquêter sur le dépôt de bilan de Wigan

La Ligue de football anglaise (EFL) a annoncé mardi qu'elle allait enquêter sur les conditions dans lesquelles le club de Wigan (D2) a déposé le bilan, une mesure motivée par la crise liée au Covid-19, selon son propriétaire chinois Au Yeung Wai Kay.

Alors que les rumeurs se sont multipliées sur des motivations plus ou moins légales derrière cette décision, M. Au Yeung avait publié un peu plus tôt un communiqué pour se défendre.

"Nous avons acheté Wigan Athletic avec les meilleures intentions: créer une équipe qui ferait remonter le club en Premier League", a assuré M. Au Yeung dans un communiqué.

Mais la crise économique liée à la pandémie de Covid-19 a "sapé notre capacité à financer" le club et "nous avons pris la décision difficile de déposer le bilan pour assurer

sa survie".

Cette décision avait surpris dans la mesure où M. Au Yeung et sa société NFL, basée à Hong Kong, venaient tout juste de racheter le club à "International Entertainment Corporation" (IEC) - entreprise cotée en bourse à Hong Kong mais dont le siège est aux Îles Caïman -, détenue par Stanley Choi, un joueur de poker professionnel.

"Il y a clairement un nombre important de questions sans réponse qui requièrent qu'on leur prête attention d'urgence", a écrit l'EFL dans son communiqué.

L'EFL a salué la décision des administrateurs du club de "lancer une enquête pour déterminer ce qui a conduit le club à déposer le bilan quelques semaines à peine après la prise de contrôle par NFL" et la Ligue "va mener un exercice similaire".

"Si une quelconque violation des règlements du football ou du droit des sociétés

était découverte, des mesures seront prises par la Ligue ou pas la juridiction compétente", avertit l'EFL.

La Ligue est même allée jusqu'à remettre en cause la version avancée par M. Au Yeung, rappelant que ce dernier avait dû apporter en mai les preuves de sa capacité à financer le club avant de recevoir le feu vert pour le racheter, alors que la crise battait déjà son plein.

Le rôle de l'ancien propriétaire, Stanley Choi, doit ainsi être clarifié.

Fin mai, lors de l'annonce de la vente du club, M. Choi figurait comme actionnaire majoritaire de NFL, et ce n'est que le 24 juin, quand la vente a été concrétisée, qu'Au Yeung Wai Kay a été présenté comme détenteur de 75% des parts.

Les rumeurs étaient reparties de plus belle quand avait été publiée une vidéo de Rick Parry, le président de l'EFL, filmé à son

insu, évoquant "des rumeurs sur un pari aux Philippines sur une descente du club (en D3)".

Or, le dépôt de bilan entraîne un retrait automatique de douze points, ce qui, en l'état actuel du classement, ferait passer Wigan de 16e en Championship à dernier et reléguable en League One.

Le club a fait appel des 12 points de pénalité qui le menacent.

Mais ses chances d'obtenir une inflexion sont minimes, puisque jamais cette sanction n'a été retirée et les cas de "force majeure" pour l'obtenir sont de l'ordre du conflit armé ou des catastrophes climatiques.

Les administrateurs ont cependant fait part de plusieurs manifestations d'intérêt pour une reprise du club. Ian Lenagan, propriétaire de l'équipe de rugby à XIII de Wigan, les Warriors, a annoncé qu'il essayait de mettre sur pied une offre de reprise.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

EMPORTEMENT	MAUVAIS COUCHEUR	HÉLIUM ÉPOUSE DE ZEUS		MORDU DE LA PÊCHE	GRAVE MALADIE DES CHEVAUX	PLAINTÉ AFFECTÉE FRAGILES	TROUVE TOUJOURS À REDIRE
				INCLUS DANS UN CERCLE		LETTRÉS DE RABAT	
PARESSE TÊTE DE LOUP		ÉPONGÉE ADVERBE					
À L'ENVERS: APOGÉE				TRAVAIL DE CHOIX		EN CAGE	
LETTRÉS DE RAINIER			ABJECTES	LETTRÉS DE RIVERA GRECQUE		AU BOUT DU ROULEAU	
		TRÈS PETITE QUANTITÉ				BUTA	FIN DE PARTIE EN TUNISIE
POLLIE À GORGE	ACCORDÉ	ELLE ET LUI			TRAIN RAPIDE EN APARTÉ		CACHÉ
REFUGE				GAUPES HELLÈNE			
IMPAYÉ LOURDAUD		MORCEAU DE REGGAE ARBRE			DAME LETTRÉS DE DAC		
						ÉLIMÉ	POSSESSIF
						LETTRÉS DE VÉNUS	RÂPÉ
HARCELEUR							
		BONHOMME			JUDICIEUX		
LIE ÂGES				SURANNÉ			

Solution mots flechés d'hier

PIREUX D'ÊTRE MIS À LA PORTE	C	HÉRÉTIQUE	USUEL EN PANNE	F	LETTRÉS DE LORCA	FIN DE VERBE	CRACK CONSERVATEUR	A	DONNE TORT	RÉGIME PARTICULIER	PRIS DE PASSION
VÉRITÉ PREMIÈRE	L	A	P	A	L	I	S	S	A	D	E
MANTAR LETTRÉS DE SUAREZ	M	A	T	A	M	O	R	E	SIGNAL SONORE	B	I
MINCE ET ÉLANCÉ	S	V	E	L	T	E	LETTRÉS D'ÉGÉE	PARTIE D'UNE ÉTINCELLE	E	T	I
MINUTAGE	T	I	M	I	N	G	GRISONS DUE	A	N	E	S
MARCHER DONNE LE CHOIX	A	R	Q	U	E	R	PORTION DE COURBE	A	R	C	TRAVAIL DE CHOIX
	O	U	G	R	E	C	EN PRISON	D	I	F	F
	A	P	E	X	R	O	T	I	NOTE	R	E
SOMMET TROMPÉ	H	I	R	I	S	C'EST L'IRLANDE	E	R	I	N	
	C	O	R	R	E	G	L	E	A	EN OFF	V
RIGOLOTE	B	A	T	I	F	O	L	E	U	S	E
FORME D'ÊTRE	E	T	E	F	A	C	E	T	I	E	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

o.j.d. MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2					■					
3				■					■	
4			■			■				
5								■		
6							■			
7		■								
8					■					■
9				■						
10						■				

HORIZONTALEMENT

- Accès de douleur
- Eau du Congo – Forte
- Verdure – Dieu souffleur
- Font le hic – Coutumes – Epreuve
- Dévergondée – Alternative
- Il fait vivre – Parfait
- Cruauté
- Mesuré – Peintre espagnol
- Sous la croûte – Plante alimentaire
- Anneaux de corde – Epoques

VERTICALEMENT

- Litote
- Peu (Pas ...) – Élément
- Blonde au bar – Boucliers vivants
- Eclis – base de calcul
- Fils d'acide et d'alcool – Césium
- Px Nobel italien – Usé
- Ile de la méditerranée – Fort
- Pays de Zénon – Ecraser
- Eclis – Subtilisé
- Structure – Fin de forme

Grilles de sudoku

Facile

		2			6	5	1		
		4	2	1			7		
6		7				9		2	
		8			5		9		
1	9		7		4		2	5	
	4		1			3			
7		9				1		4	
	2			6	1	7			
	6	1	3			2			

Moyen

			1	6				8
6								2
	4						7	
5			9	7			8	
3	6		4	2	8		5	1
	7			1	3			4
	5							3
4								6
9			3	2				

Difficile

2	5		3	6		4		
3			1			2		
5	7						4	
	2		3	9	5		1	
6						5	8	
		4			2			6
3		9	8			7		2

Expert

2			8			3		
			9				4	
			4				2	
5	3		1			9		
8			6				4	
		4			8		6	3
	9		8					
	7				9			
	2			3				6

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	R	E	F	E	R	E	N	C	E	S
2	O	P	E	R	A	■	O	U	T	■
3	M	I	S	E	R	A	B	L	E	S
4	A	N	■	S	E	U	L	■	S	A
5	N	E	S	■	T	R	E	S	■	L
6	T	■	A	L	E	A	■	L	O	I
7	I	N	D	E	■	I	C	A	R	E
8	Q	U	E	T	A	■	I	L	■	R
9	U	I	■	A	M	A	D	O	U	E
10	E	T	A	L	E	S	■	M	E	S

Facile

6	8	4	7	1	3	5	9	2
3	7	2	9	6	5	4	8	1
1	9	5	2	4	8	3	7	6
9	4	7	8	2	1	6	5	3
8	3	1	6	5	7	2	4	9
2	5	6	3	9	4	8	1	7
4	2	3	1	8	9	7	6	5
7	1	8	5	3	6	9	2	4
5	6	9	4	7	2	1	3	8

Moyen

1	3	9	6	5	7	2	8	4
2	5	7	4	9	8	1	3	6
4	6	8	3	1	2	5	9	7
5	9	2	8	7	1	6	4	3
8	4	3	2	6	9	7	1	5
6	7	1	5	4	3	9	2	8
9	1	6	7	3	4	8	5	2
3	8	5	9	2	6	4	7	1
7	2	4	1	8	5	3	6	9

Difficile

8	6	1	9	7	2	5	4	3
9	2	3	5	4	1	6	8	7
7	4	5	3	6	8	1	9	2
2	9	6	4	3	5	7	1	8
1	5	4	7	8	6	3	2	9
3	8	7	2	1	9	4	5	6
6	3	9	1	2	4	8	7	5
4	7	2	8	5	3	9	6	1
5	1	8	6	9	7	2	3	4

Expert

3	9	8	5	2	4	1	6	7
4	6	7	1	9	8	5	3	2
2	5	1	6	7	3	8	9	4
5	1	9	4	3	7	2	8	6
6	8	4	2	1	9	7	5	3
7	3	2	8	6	5	4	1	9
8	4	3	9	5	2	6	7	1
9	2	6	7	8	1	3	4	5
1	7	5	3	4	6	9	2	8

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
Direction Régionale Rabat -Salé-Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°06/2020

Le 19/08/2020 à 10h ; il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale de la Santé à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Fourniture et installation des équipements médico-techniques et instrumentation chirurgicale destiné au nouveau Centre Hospitalier Régional Rabat relevant de la direction régionale de la santé à la région de Rabat Salé Kenitra en 13 lots séparés.

LOT	Désignation
1	ISTRUMENTATION CHIRURGIE GENERALE
2	ISTRUMENTATION CHIRURGIE TRAUMATOLOGIE-NEUROLOGIE
3	ISTRUMENTATION CHIRURGIE OPHTALMOLOGIE
4	BISTOURI ELECTRIQUE
5	EQUIPEMENT DE CONSULTATION CARDIOLOGIE
6	EQUIPEMENT DE KINESIETHERAPIE
7	EQUIPEMENT DE MONITORAGE
8	EQUIPEMENT DE HEMODIALYSE
9	EQUIPEMENT DE CONSULTATION NEUROLOGIE
10	EQUIPEMENT DE CONSULTATION DE MEDECINE GENERALE
11	EQUIPEMENT DES SOINS
12	EQUIPEMENT DE DECHOCAGE
13	EQUIPEMENT DE MATERNITE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (en DH) :

Lot n°	Montant en lettre	Montant en chiffre
1	Soixante-dix mille	70 000,00
2	Quarante mille	40 000,00
3	Quarante mille	40 000,00
4	Vingt-cinq mille	25 000,00
5	Vingt mille	20 000,00
6	Vingt-cinq mille	25 000,00
7	Cent vingt mille	120 000,00
8	Sept mille	7 000,00
9	Dix mille	10 000,00
10	Vingt-cinq mille	25 000,00
11	Vingt mille	20 000,00
12	trente mille	30 000,00
13	Cinquante mille	50 000,00

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de (en DH TTC) :

Lot N°	Montant en lettre	Montant en chiffre
1	Quatre millions sept cent dix-huit mille cent soixante	4 718 160,00
2	Deux millions six cent soixante-sept mille quatre cent quatre vingt	2 667 480,00
3	Deux million sept cent quinze mille neuf cent soixante	2 715 960,00
4	Un million quatre cent soixante-quatre mille	1 464 000,00
5	Un million quatre cent onze mille deux cent	1 411 200,00
6	Un million sept cent soixante-deux mille huit cent	1 762 800,00
7	Neuf million quatre-vingt-treize mille six cent	9 093 600,00
8	Cinq cent soixante mille	560 000,00
9	Six cent quatre-vingt-seize mille	696 000,00
10	Cinq cent soixante-huit mille cent quarante	568 140,00
11	Un million trois cent seize mille quatre cent soixante	1 316 460,00
12	Deux million cent neuf mille six cent	2 109 600,00
13	Trois million six cent cinquante-neuf mille huit cent vingt	3 659 820,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 et 148 du décret. N° 2-12-349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Direction Régionale du Ministère de la Santé à Rabat, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les documentations exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposées à la direction régionale de la santé à la région de Rabat Salé -Kenitra (service des marchés), Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat Avant 18/08/2020 à 16h30mn (Heure limite pour dépôt des documentations).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

N° 5274/PA

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

AVIS DE RECTIFICATION DES APPELS D'OFFRES OUVERTS

JE PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE DES RECTIFICATIONS ONT ETE ENREGISTRE AU NIVEAU DES ESTIMATIONS DES COUTS DES PRESTATIONS ETABLI PAR LE MAITRE D'OUVRAGE DES APPELS D'OFFRES OUVERTS PUBLIES SUR LE MEME QUOTIDIEN DU LUNDI 29/06/2020 COMME SUIT :

Numéro d'appel d'offres	L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage rectifiée tous taxes comprises.
20/INDH/2020	1.103.730,88 dhs (un million cent trois mille sept cent trente dirhams et 88 cts)
21/INDH/2020	1.137.358,74 dhs (un million cent trente sept mille trois cent cinquante huit dirhams et 74 cts)
22/INDH/2020	1.125.727,86 dhs (un million cent vingt cinq mille sept cent vingt sept dirhams et 86 cts)
23/INDH/2020	1.072.511,60 dhs (un million soixante douze mille cinq cent onze dirhams et 60 cts)
24/INDH/2020	819.294,72 dhs (huit cent dix neuf mille deux cent quatre vingt quatorze dirhams et 72 cts)
25/INDH/2020	767.011,92 dhs (sept cent soixante sept mille onze dirhams et 92 cts)
26/INDH/2020	1.340.469,74 dhs (un million trois cent quarante mille quatre cent soixante neuf dirhams et 74 cts)

Le reste est sans changement.

N° 5275/PA

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE MOHAMMED PREMIER
FACULTE DE MEDECINE ET DE
PHARMACIE
OUJDA



المملكة المغربية
جامعة محمد الأول
كلية الطب والصيدلة
وجدة

Avis de concours de Recrutement de six Professeurs Assistants Session du 28/08/2020

La Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda organise un concours pour le recrutement de six professeurs assistants (session: 28/08/2020) dans les disciplines et pour les besoins suivants :
**CANDIDATS CIVILS
SCIENCES CLINIQUES**

Spécialités d'anatomie et des spécialités chirurgicales

*Chirurgie Générale	01 Poste
* Chirurgie Cardio-vasculaire	01 Poste

Spécialités de Médecine et des Spécialités Médicales

* Radiologie	01 Poste
--------------	----------

Sciences Fondamentales

Spécialités de Biologie

*Anatomie-pathologique	01 Poste
* Biochimie-Chimie	01 Poste
* Hématologie	01 Poste

●Conditions de Participation

Le concours est ouvert aux candidats civils et militaires justifiant avoir validé le cursus normal du résidanat des centres hospitaliers siège de la faculté de médecine et de pharmacie ou de médecine dentaire dont la durée est de quatre ans au moins pour les spécialités médicales, pharmaceutiques ou odontologiques, et de cinq ans pour les spécialités chirurgicales ou la spécialité de médecine interne.

●Dossier de candidature :

- 1- Une demande manuscrite de candidature indiquant le nom, prénom et adresse du candidat et la spécialité pour laquelle il désire concourir.
- 2- Une attestation confirmant que le candidat a accompli le cursus normal du résidanat dans la spécialité objet de concours.
- 3- Une copie certifiée conforme du diplôme de doctorat en médecine générale.
- 4 - Un extrait d'acte de naissance
- 5- Une photocopie légalisée de la carte d'identité nationale
- 6- Un relevé des titres et travaux scientifiques en 8 exemplaires avec une justification des publications, communications et validations des productions audiovisuelles.
- 7- Autorisation pour les candidats fonctionnaires.
- 8- Tous les documents officiels permettant d'apprécier les titres et services du candidat de même que les attestations concernant les activités pédagogiques.

* Les candidats remplissant les conditions doivent déposer leurs dossiers complets avant la date limite du 28/07/2020 à la faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda (services des ressources humaines).

N° 5276/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU A MAJORATION N°: 12/SB/2020

Le 06/08/2020, à 10h30, Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du MENFPESRS de sidi Bennour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration suivant : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE BNI HILAL A LA COMMUNE BNI HILAL - PROVINCE SIDI BENOUR.

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du MENFPESRS à SIDI BENNOUR, service des affaires administratives et financières et constructions et équipement et patrimoine, avenue Dakhla, Rue Meknès. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 160 000.00 Dhs – Cent Soixante Mille Dirhams.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 11 514 247,20 Dhs (TTC) (Onze Millions Cinq Cent quatorze Mille Deux Cent quarante Sept Dirhams, 20 Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des affaires administratives et financières, des Constructions, de l'Équipement et du Patrimoine relevant de la direction provinciale Bd DAKHLA Rue de Meknès, Sidi Bennour.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'Appels d'Offres au début de la séance et avant l'Ouverture des plis.
- Soit les envoyer par courrier électronique au portail des marchés publics : <https://www.marchespublics.gov.ma>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

* La visite des lieux sera programmée le 22 Juillet 2020 à 10h30 du matin.

* Pour le dossier technique les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de classification et de qualification :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	3

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5277/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE FIGUIG
COMMUNE DE FIGUIG

APPELS D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, dans le bureau du Président du conseil communal de Figuig, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix, Le Lundi 03 Aout 2020 à 11H00, conformément aux prescriptions indiquées au tableau ci-après :

N° A/O	Objet de l'appel d'offre	Caution Provisoire en Dhs	Estimation TTC du maître d'ouvrage (Dh)
04/2020/CF	Achat de tuyauterie et pièces spéciales pour réseau AEP à la ville de Figuig	10 000.00	545 490,00

- Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la Commune de Figuig, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés : www.marchespublics.gov.ma.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune de Figuig.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'état conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles précisées dans l'article 4 du règlement de Consultation conformément à l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité, à savoir:

✓ Dossier administratif comprenant :

- a- La déclaration sur l'honneur qui doit comporter les mentions prévues par l'Article 26 du décret n° 2-12-349 précité ;
- b- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu le cas échéant ;
- c- pour le groupement une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue par l'Article 157 du décret n° 2-12-349 précité.

✓ Dossier technique comprenant :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

✓ Dossier additif comprenant :

- Toutes pièces complémentaires exigées par le règlement de consultation en raison de l'importance ou de la complexité des prestations objet du marché.

4. Les échantillons précisés dans l'article 10 du règlement de Consultation, doivent être déposés au bureau du président de la commune de Figuig au pluriel le **vendredi 31 Juillet 2020 avant 16h**, conformément à l'article 34 du décret n° 2-12-349 précité.

N° 5278/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique
A.R.E.F Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين
المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة مراكش آسفي
المديرية الإقليمية الرحامنة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 12/RH/2020/EXP (Séance publique)

Le 06/08/2020, à 10 heures, il sera procédé au siège de la direction de RHAMNA relevant de l'AREF-MS, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°12/RH/2020/EXP.

OBJET	Montant du cautionnement provisoire	Montant de l'Estimation des fournitures TTC
Achat de matières et fournitures d'enseignement au profit des classes de l'enseignement préscolaire et des établissements de l'enseignement primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant relevant de la direction provinciale de RHAMNA (En Lot Unique)	15 000.00DHS	482 974.62 DHS

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de RHAMNA, HAY RIAD, BEN GUERIR. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction provinciale RHAMNA ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

N.B :- Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain.

- Les pièces exigées à fournir sont celles prévues dans les articles 8 et 9 du Règlement de la consultation.

- le dépôt des échantillons comme prévue dans l'article 13 du règlement de consultation.

N° 5280/PA

ROYAUME DU MAROC
SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRES DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU CHARGE DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE LARACHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 19/DPETLE/Lar 2020

Le 11 AOUT 2020 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

MARCHE RELATIF A L'ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DEVIATION DE LA RP 4702 SUR UNE LONGUEUR DE 14,2 KM DU PK 52+200 AU PK 64+000 DE LA RP 4702 SUBMERGEE PAR LA RETENUE DU BARRAGE KHARROUB -PROVINCE DE LARACHE-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 14.000,00 DHS (QUATORZE MILLE DHS) .

L'estimation du coût des prestations : 948.000,00 DIRHAMS, (NEUF CENT QUARANTE HUIT MILLE DIRHAMS T T C).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12- 349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) des certificats d'agrément : D4 et D5.

Pour les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.

N° 5279/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Conseil provincial

Avis d'appel d'offres ouvert

Le : 06/08/2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 10H : AO n° : **09/2020/BP** : relatif à :

PROJET DE MISE A NIVEAU DE L'AVENUE DE NZALTE LADEM PROVINCE RHAMNA LOT UNIQUE

Caution provisoire : **300 000,00DH (TROIS CENT MILLE DHS)**
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **DOUZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE TREIZE MILLE DEUX CENT TRENTE SIX DHS DHS 40 CTS (12 873 236,40 DHS)**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

le secteur	Classe	Qualification
4	4	4.1-4.2-4.3
14	5	14.1

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit par voie électronique : www.marchespublics.gov.ma.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à article **05 du règlement de la consultation**

N° 5281/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Conseil provincial

Avis d'appel d'offres ouvert

Le : 06/08/2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 10H 30: AO n° : **11/2020/BP** : relatif à :

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE INTEGRE D'ARTISANAT A SIDI BOUTHMANE - PROVINCE RHAMNA

Caution provisoire : **60 000,00DH (SOIXANTE MILLE DHS)**
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **TROIS MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT DHS 40 CTS (3 999 998,40 DHS)**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

le secteur	Classe	Qualification
A	4	A5

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit par voie électronique : www.marchespublics.gov.ma.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à article **05 du règlement de la consultation**

N° 5282/PA

Royaume du Maroc
Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Direction Régionale Fès Saïss

Appel rectificatif d'Offres Ouvert N° 02/2020 (En Séance Publique)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Direction Régionale Fès-Saïss, porte à la connaissance du grand public que :

- Des modifications ont été apportées au dossier d'appel d'offres N° 02/2020 relatif à l'aménagement de l'agence de Taza ; il s'agit de la précision de la date de la réunion de visite des lieux mentionnée initialement sur l'article 11 du Règlement de la Consultation.

- Une réunion de visite des lieux sera organisée par le maitre d'ouvrage le 24 Juillet 2020 à 10heures à l'agence de TAZA sis Place Bir Anzarane Route Fès-Oujda.

- Les autres clauses du Règlement de la Consultation restent inchangées.

La nouvelle version du dossier d'appel d'offres peut être retiré à la CNSS Fès Saïss sis 1^{er} étage à n° 13 rue Qatar VN Fès. Elle peut également être téléchargée à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

N° 5284/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION FES MEKNES
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE DE TAZA
DIVISION DES RESSOURCES FINANCIERES

AVIS RECTIFICATIF DE D'APPEL A LA CONCURRENCE PAR OFFRES DES PRIX, RELATIF A LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE DE TRANSPORT DES VIANDES N°: 3/2015 D.R.F. SEANCE PUBLIQUE.

Le Président de la Commune de TAZA, informe les intéressés par l'appel d'offre des prix, relatif à la gestion déléguée du service de transport des viandes N°: 3/2015 D.R.F. SEANCE PUBLIQUE du 05/08/2020 à 10 h 00 min publié au journal Libération N° 9061 du 08/07/2020, p 44 que l'expression suivante: « N°: 3/2015 D.R.F. SEANCE PUBLIQUE » est corrigée comme suit : « N°: 2/2020 D.R.F. SEANCE PUBLIQUE »

Le reste de l'appel d'offres ouvert demeure sans changement.

N° 5285/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
Conseil provincial

Avis d'appel d'offres ouvert

Le : 06/08/2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 11H30 : AO n° : **13/2020/BP** : relatif à :

Travaux des Hors-site d'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales dédiés à l'Agropole de Benguerir.(Province de Rhamna)

Caution provisoire : **400 000,00DH (QUATRE CENT MILLE DHS)**
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DHS 00 CTS (17 765 880.00 DHS)**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

le secteur	Classe	Qualification
C (EAU POTABLE ASSAINISSEMENT-CONDUITES)	3	C1 ET C3

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit par voie électronique : www.marchespublics.gov.ma.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à article **05 du règlement de la consultation**

N° 5283/PA

R ZAK MAROC
TRANSPORT SARL AU
 I- Aux termes d'un acte SSP en date du 19/06/2020, il a été établi les statuts d'une Société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 -DENOMINATION : R ZAK MAROC TRANSPORT
 -OBJET SOCIAL : TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI ET VENTE DE TOUTES MATIERES INFLAMMABLES ET COMBUSTIBLES.
 -SIEGE SOCIAL : LA FA-LAISE N°01 Mohammedia.
 -CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 DH divisé en Mille (1000) parts sociales de 100 dhs
 Souscrites par, Mr HAMZA CHAHOUI 1000 Parts Sociales
 -GERANCE : La société est gérée par Monsieur HAMZA CHAHOUI
 -EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre -DUREE : 99 ans.
 II- Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat greffe du Tribunal de Première Instance de Mohammedia le 06/07/2020, sous le n°652

POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 5286/PA
 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Région Marrakech Safi
 Province Rhamna
 Conseil provincial
 Avis d'appel d'offres ouvert
 Le : 06/08/2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :
 A 11H00 : AO n° : 12/2020/BP : relatif à : CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT SALLE COUVERTE ANNEXE 2 TERRAIN DE HAND BALL A LA COMMUNE DE BENGUERIR -PROVINCE RHAMNA
 Caution provisoire : 30 000,00DH (TRENTE MILLE DHS)
 L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : DEUX MILLIONS CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT

DHS 00 CTS
 (2 188 578.00 DHS)
 Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
 - Soit par voie électronique : www.marchespublics.gov.ma.
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 05 du règlement de la consultation
N° 5287/PA

Royaume du Maroc
 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية الريفية والبيئة
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 المديرية الجهوية للتربية والصيد البحري والبيئة والتنمية الريفية والصيد البحري
 Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
 المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
 المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بالمرتفعات
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01 CH/2020/DPEFLCD.ES
SEANCE PUBLIQUE
 Le 05/08/2020, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant les **Amodiations de droit de chasse dans la Province d'Essaouira réparties en quatre lots comme suit :**

Número du lot	Nom du lot	Superficie en ha	Commune rurale
1	Tiloua	3 000 ha	Ait Saïd
2	Takate	2 800 ha	Takate; Sidi Aïssa Reguragui et Leguedadra
3	Talmest	2 670 ha	Talmest et Sidi Abdeljalil
4	El Kouach	2.835 ha	Moulay Bouzerkoun ; Ounagha ; et Had Dra
5	Sidi Abdjil	2.071 ha	Kourati ; Sidi Abdjil

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **Bureau de Chasse** de la Direction Provinciale Des Eaux Et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira.
 Le cautionnement provisoire est fixé à : **cinq mille dirhams, (5.000,00 Dhs) Par lot.**
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions réglementaires en la matière et se présentent comme suit :

a- Dossier administratif
 Il est déposé au niveau de la DPEFLCD d'Essaouira, le dossier administratif est composé des pièces suivantes :

- **Associations de chasse :**
- Demande d'amodiation du droit de chasse établie sur papier timbré.
- Copie des statuts de l'association, conformes au statut type, dûment signés et légalisés.
- Procès-verbal de l'assemblée constitutive.
- Récépissé de dépôt des statuts auprès de l'Autorité Locale.
- Liste des membres du bureau mentionnant les références des permis de port d'armes et de chasse.
- Liste des adhérents à l'association mentionnant les références des permis de port d'armes et de chasse.
- Attestation d'adhésion à la Fédération Royale Marocaine de Chasse fournie par le Bureau Régional ou National.
- Déclaration sur l'honneur attestant que i) l'association ne dispose pas d'un autre lot pour le même type de gibier sur l'ensemble du territoire national, et que ii) les membres du bureau de l'association ne président pas d'autres associations cynégétiques. Récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

b- Dossier technique et complémentaire
 Le dossier technique et complémentaire comprend les pièces suivantes :

- Le CPS doit être paraphé à chaque page et signé en dernière page avec la mention manuscrite « Lu et accepté » par le représentant légal du candidat.
- L'offre financière précisant le montant minimum à dépenser durant toute la période du bail (5 ans) par le demandeur en matière d'aménagement et d'amélioration cynégétique qui est au moins de soixante-quinze (75) dhs par hectare. (soit une moyenne annuelle de quinze (15) dhs/ha) (Annexe 2 du CPS type).

N° 5288/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES **CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**
DIRECTION PROVINCIALE DEL'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 98+500 en deux lots
 Lot 1 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK87+000 sur 10 km.
 Lot 2 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK98+500 sur 11.5 km.
 (Province de Tétouan)

AVIS DE RECTIFICATIF ET DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE/19/2020/CFR

Le **Mardi 04 aout 2020 à 11 heures**; il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK 98+500 en deux lots.
 Lot 1 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km.
 Lot 2 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11.5 km.
 (Province de Tétouan).

La Caisse pour Financement Routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction des Routes et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré pendant les heures ouvrables au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de :

Lot n°1	Deux millions dirhams (2 000 000.00 DHS).
Lot n°2	Deux millions dirhams (2 000 000.00 DHS).

Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan est fixée à la somme de :

Lot n°1	Cent quarante trois millions deux cent vingt deux mille neuf cent soixante dix dirhams toutes taxes comprises (143 222 970.00 DHS TTC).
Lot n°2	Cent soixante sept millions quatre cent trente huit mille quatre cent seize dirhams, quarante centimes toutes taxes comprises (167 438 096,40 DH TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 8 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité, sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer électroniquement via le portail des marchés public (www.marchespublics.gov.ma)

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

La date de la visite des lieux est reportée au **24 juillet 2020 à 10 heures**.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'originale) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
B- Travaux routiers et voiries urbaine	S	B1: travaux de terrassement routiers courants B3 : ouvrage d'assainissement routier et traitement de l'environnement B5 : Assises non traitées et enduits superficiels B6 : Assises traitées et enrobés à chaud

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtponet.gov.ma

N° 5289/PA

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE
DE BENSLIMANE
CERCLE
DE BOUZNIKA
CAIDAT DE CHERRAT
COMMUNE
DE CHERRAT

Appel à Manifestation
d'intérêt N° 01/2020

Le : Mercredi 05 Aout
2020 à 11 h, il sera pro-
cédé dans la salle de réu-
nion du président, à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel à Manifesta-
tion d'intérêt pour :

« La sélection d'un loca-
taire des locaux profes-
sionnels ».

Le dossier d'appel à la
manifestation d'intérêt n°
: 01/2020 peut être retiré
au bureau du service
technique de la Commu-
ne. Il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés pu-
blics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conforme aux disposi-
tions du décret n° 2-12-
349 du 8 Joumada I 1434
(20 Mars 2013)

Les concurrents peuvent:
Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le
bureau du service tech-
nique.

Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité.

Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offre au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
produire sont les sui-
vantes :

- Déclaration sur l'hon-
neur suivant modèle in-
diqué dans le dossier
d'appel d'offre.
- Statut et pièce justifiant
les pouvoirs du représen-
tant de l'entreprise accré-
dité pour signer les
offres.
- Attestation de situation
fiscale, datant de moins
d'un an certifiant que le
soumissionnaire est en
situation fiscale régu-
lière.
- Attestation délivrée de-
puis moins d'un an par la
CNSS certifiant que le
concurrent est en situa-
tion régulière envers cet or-
ganisme.
- Attestation bancaire de
capacité financière.
- Certificat d'immatricu-
lation au registre de com-
merce.
- Attestation de visite des
lieux (obligatoire), réu-
nion le : 27 Juillet 2020 à
11h au siège de la commu-
ne

N° 5291/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Département des Eaux
et Forêts.

Direction Régionale
des Eaux Forêts
et de la Lutte Contre
la Désertification
de Rabat-Salé-
Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale
des Eaux et Forêts
et de la Lutte Contre
la Désertification
de Rabat
Avis d'appel
d'offres ouvert
n°47/2020/
DPEFLCD-Rbt

Le 05/08/2020 à 10H00, il
sera procédé, dans les bu-
reaux de la Direction Pro-
vinciale des Eaux et
Forêts et de la lutte
Contre la Désertification
de Rabat sis à Km 8,3
Avenue Mohamed VI,
Dar Essalam, Rabat à
l'ouverture des plis rela-
tifs à l'appel d'offres sur
offres de prix, pour Achat
de matériels techniques
pour le Centre Technique
d'Amélioration des peup-
lements Forestiers de
Sidi Amira à Salé.

Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré au
Bureau d'ordre de La Di-
rection Provinciale des
Eaux et Forêts et de la
lutte Contre la Déserti-
fication de Rabat sis à Km
8,3 Avenue Mohamed VI,
Dar Essalam, Rabat, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics à
partir de l'adresse élec-
tronique suivante:
www.marchespublics.go
v.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : Dix mille (10 000,00)
dirhams.

L'estimation des coûts
des prestations établie
par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de
Cent cinquante huit mille
quatre cents dirhams zéro
centimes (158.400,00)Dhs
TTC.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt
des dossiers des concu-
rents doivent être
conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29 et
31 du décret n° 2.12.349
relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent:
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le
Bureau d'Ordre de La
Direction Provinciale
des Eaux et Forêts et de
la lutte Contre la Déserti-
fication de Rabat sis à
Km 8,3 Avenue Moha-
med VI, Dar Essalam,
Rabat;

• Soit les envoyer par
courrier recommandé
avec accusé de réception
au bureau précité ;
• Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis ;
• Soit les déposer par voie
électronique.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles pré-
vues par l'article 10 du ré-
glement de consultation.

N° 5292/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CERCLE D'EL JADIDA
CAIDAT D' OULED AISSA
COMMUNE DE SIDI ABED

SERVICE DES MARCHES

Programme prévisionnel

- Pour l' Année budgétaire : 2020
- Maître d'ouvrage : commune de Sidi Abed

Le programme prévisionnel des marchés que de la commune envisage de lancer pour l'année budgétaire 2020 est le suivant :

1- Travaux

Objet de travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
Travaux de Mise a niveau du lotissement de Sidi Abed , au centre Sidi Abed	Lot n° : 01 Travaux d'assainissement liquide du lotissement de Sidi Abed	Centre de Sidi Abed	Appel d'offre ouvert	Juillet 2020	Service technique 0523345344	-
	Lot n° : 02 Travaux D'éclairage public du lotissement de Sidi Abed	Centre de Sidi Abed	Appel d'offre ouvert	Juillet 2020	Service technique 0523345344	-
	Lot n° : 03 Travaux de construction et D'aménagement des voies de lotissement de Sidi Abed	Centre de Sidi Abed	Appel d'offre ouvert	Juillet 2020	Service technique 0523345344	-
Assistance technique et suivie des travaux de Mise à niveau du lotissement de Sidi Abed , au centre Sidi Abed	Assistance technique et suivie des travaux de Mise à niveau du lotissement de Sidi Abed	Centre de Sidi Abed	Appel d'offre ouvert	Juillet 2020	Service technique 0523345344	-
Construction d'une unité de préscolaire	Construction d'une unité de préscolaire au douar LAASSARA A la commune Sidi Abed	Douar LAASSARA	Appel d'offre ouvert	Juillet 2020	Service technique 0523345344	-
Travaux d'aménagement et construction de la piste reliant Douar SHAMNA et Douar EL KHARBA, à la commune Sidi Abed	Travaux d'aménagement et de construction de la piste reliant Douar SHAMNA et Douar EL KHARBA, à la commune Sidi Abed	Douar SHAMNA et Douar EL KHARBA	Appel d'offre ouvert	Aout 2020	Service technique 0523345344	-

2- Fournitures

Objet de travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
N E A N T						

3- Services

Objet de travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
N E A N T						

N° 5290/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'INTERIEUR
 PREFECTURE
 SKHIRATE-TEMARA
 DIVISION BUDGET
 ET MARCHÉ
 SERVICE MARCHES
 Appel d'offres ouvert sur
 offres de prix
 N° 1 INDH/2020

Le 19 Août 2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle de réunion du secrétariat général de la Préfecture de Skhirate-Témara à l'ouverture des plis relative à L'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Achat de fournitures et livres scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale « UN MILLION DE CARTABLES » au profit des élèves des établissements scolaires pour la rentrée scolaire 2020-2021 répartis en quatre lots séparés à savoir :

Lot n°1 : Etablissements Scolaires Primaires relevant de la commune urbaine TEMARA

Lot n°2 : Etablissements scolaires primaires relevant des communes urbaines de SKHIRATE, HARHOURA, AIN ATTIG et AIN AOUDA.

Lot n°3 : Etablissements scolaires primaires relevant des communes rurales SIDI YAHYA ZAERS, EL MENZEH, et OUM AZZA.

Lot n°4 : Etablissements scolaires secondaires relevant des Communes rurales SEBBAH, MERS EL KHEIR, SIDI YAHYA ZAERS et EL MENZEH ; et des communes rurales SEBBAH, et MERS EL KHEIR.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : bureau du service des marchés de la préfecture de Skhirate-Témara il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n°1 : (25 000,00 Dhs) vingt-cinq Mille Dirhams.
 Lot n°2 : (25 000,00 Dhs) vingt-cinq Mille Dirhams.
 Lot n°3 : (25 000,00 Dhs) vingt-cinq Mille Dirhams.
 Lot n°4 : (25 000,00 Dhs) vingt-cinq Mille Dirhams.
 L'estimation est fixé à la somme de :

Lot n°1 : (1 240 486 ,09 DHS) Un Million deux cent quarante Mille quatre Cent quatre Vingt-six Dirhams 09 Cts TTC.

Lot n°2 : (1 268 453,65) Un Million deux Cent soixante-huit Mille quatre Cent cinquante-trois Dirhams 65 Cts TTC.

Lot n°3 : (1 197 744,09 Dhs) Un Million Cent Quatre Vingt dix-sept Mille sept cent quarante-quatre Dirhams 09 Cts TTC.

Lot n°4 : (1 263 965,80) Un Million deux Cent soixante Trois Mille neuf Cent soixante-cinq Dirhams 80 cts TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux disposi-

tions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer via le portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Les échantillons de fournitures scolaires exigés par le dossier d'appel d'offre des lots :

Lot n°1 : Articles n° 1, 2, 3 et 4

Lot n°2 : Articles n° 1, 2, 3 et 4

Lot n°3 : Articles n° 1, 2, 3, 4 et 5

Lot n°4 : Articles n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara au plus tard le 18 Août 2020 à 10 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5294/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'INTERIEUR
 PROVINCE
 DE KHOURIBGA
 CONSEIL PROVINCIAL
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N° 14/2020

Le 11 aout 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du conseil provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Aménagement du jardin Al Firdaous à Khouribga : fourniture et installation du mobilier urbain.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à quinze mille Dirhams (15.000,00 dhs).

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de huit cent quarante mille dirhams TTC (840.000,00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis,

par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga;

-Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

-Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 5295/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE

DE L'INTERIEUR
 PROVINCE
 DE REHAMNA
 COMMUNE
 DE BENGUERIR
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N°13/2020/CBG

Le 04/08/2020 à 11h00 heures il sera procédé, au siège de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:

ACHAT DE CAISSONS METALLIQUES DE MULTIBENNE

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état.

www.marchespublics.gov.ma

*Cet appel d'appel d'of-

fres est ouvert uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise..

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3 000,00DHS (trois mille dirhams)

*L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme

de 94 200.00 dhs (quatre vingt quatorze mille deux cent dirhams).

*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.


- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les catalogues et fiches techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés avant 16 heures le 03/08/2020.

*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°4 du règlement de consultation

N° 5296/PA

ROYAUME DU MAROC
 المملكة المغربية

 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE NADOR
 COMMUNE D'IKSANE

PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE

En application des disposition de l'article 14 paragraphe 1 de l'article du Décret N°2-12-349 du 08 jourmada I 1434 relatifs aux marchés publics.
 La commune d'Iksane province de Nador, annonce les programmes prévisionnel des Marché qu'il envisage son lancement au titre de l'année 2020 .

TRAVAUX

Type de travaux	Description technique détaillée	Lieux d'exécution	Mode de passation	Coordonnées du service concerné	Période probable de lancement	Marché réserve a la PME
Bâtiments	Travaux d'Aménagement de l'annexe communale Sidi bousbar	Sidi bousbar	B.C	B.Technique - 0662033869	3 ^{ème} trimestre	PME
Véhicules motocycles cycles et engins	Grosses réparations des engins	Commune d'Iksane	B.C	B.Technique - 0662033869	3 ^{ème} trimestre	PME
Chemins vicinaux et piste	Aménagement de l'accès au Centre de la commune	Olad haddou Rahou	B.C	B.Technique - 0662033869	4 ^{ème} trimestre	PME
Terrain de sport et complexe sportifs	Travaux d'Aménagement d'un terrain de sport	Olad haddou Rahou	A.O.O	B.Technique - 0662033869	4 ^{ème} trimestre	PME

FOURNITURE

Type de fourniture	Description technique détaillée	Lieux d'exécution	Mode de passation	Coordonnées du service concerné	Période probable de lancement	Marché réserve a la PME
Matériel Technique	Acquisition de matériels Technique	Centre éducation et de formation douar sidi bousbar	B.C	B.Technique - 0662033869	3 ^{ème} trimestre	PME
Mobilier de Bureau	Acquisition de Mobilier de Bureau	Siège de la commune et Centre éducation et de formation douar sidi bousbar	B.C	B.Technique - 0662033869	3 ^{ème} trimestre	PME
Véhicules motocycles cycles et engins	Acquisition d'un camion avec benne	Commune d'Iksane	Contrat de droit commun	B.Technique - 0662033869	4 ^{ème} trimestre	PME

N° 5293/PA

« SOJA CAPITAL »
S.A.R.L.A.U
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE D'ASSOCIE
UNIQUE AU CAPITAL
DE 10 000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 15 RUE
MOLIERE -
CASABLANCA
STATUTS REFOUNDUS
ET MIS A JOUR

I - Aux termes d'un acte
sous seing privé en date à
Casablanca du
22/06/2020

- L'assemblée générale a
décidé de refondre et de
mettre à jour les statuts de
la société, en y incluant
toutes les modifications
statutaires intervenues à
ce jour.

II - Le dépôt légal a été
effectué au Tribunal de
Commerce de Casablanca,
le 07/07/2020, sous le
numéro 738512
POUR EXTRAIT ET
MENTION
LE GERANT

N° 5297/PA

LINGTON IMMO
S.A.R.L
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE AU CAPITAL
DE 10000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 9-11
RUE IBNOU KHAI-
RANE MERS SULTAN -
CASABLANCA
EXTENSION
DES POUVOIRS
DE LA GERANCE

- En date du 26 juin 2020,
l'Assemblée Générale
extraordinaire a décidé de
donner les pouvoirs les
plus étendus aux gérants,
notamment le pouvoir
d'hypothéquer des biens
immeubles, conformément
à l'article 44 des statuts.

Le dépôt légal a été
effectué au greffe du
tribunal de commerce de
Casablanca le 07/07/2020
sous le n° 738511.

POUR EXTRAIT ET
MENTION
Le gérant

N° 5298/PA

« OFFICE INVEST »
S.A.R.L.A.U
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE D'ASSOCIE
UNIQUE AU CAPITAL
DE 500 000,00
DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 15 RUE
MOLIERE -
CASABLANCA
STATUTS REFOUNDUS
ET MIS A JOUR

I - Aux termes d'un acte
sous seing privé en date à
Casablanca du 15/06/2020
L'associé unique a décidé
de refondre et de mettre à
jour les statuts de la
société « OFFICE
INVEST » S.A.R.L.A.U.

II - Le dépôt légal a été
effectué au Tribunal de
Commerce de Casablanca,
le 07/07/2020, sous le
numéro 738510
POUR EXTRAIT ET
MENTION
LE GERANT

N° 5299/PA

SOFA MOUSSE SARL
AU

Constitution

1/ Aux termes d'un acte
s.s.p en date du 19 Juin
2020, il a été établi les
statuts d'une SARL AU
dont : DENOMINATION
SOCIALE : « SOFA
MOUSSE » SARL AU,
Objet : TRANSFORMATION
DE MOUSSE,
SIEGE SOCIAL: 59 BD
ZERKTOUNI ETG 3 N°8
-CASABLANCA- Durée:
99 années CAPITAL SO-
CIAL : le capital social est
fixé à la somme de
500.000,00 DH, divisé en
Mille (5000) parts so-
ciales, d'une valeur nomi-
nale de Cent (100,00)
dirhams chacune libérée
la moitié à la souscription

MR.MOURAD NA-
HAIRY à 5000 Parts, GE-
RANCE : MR. MOURAD
NAHAIRY est nommé en
qualité de gérant pour
une durée non limitée, La
société sera valablement
engagée par la seul signa-
ture de MR.MOURAD
NAHAIRY

-Le dépôt légal a été
effectué au greffe de
tribunal De Commerce de
Casablanca le 07 Juillet
2020 sous le numéro
738457 et registre de
commerce n°464525.

N° 5300/PA

SOCIETE MENAGOC
SARL AU

Constitution

1/ Aux termes d'un acte
s.s.p en date du 28 Février
2020, il a été établi les
statuts d'une SARL AU
dont : DENOMINATION
SOCIALE : « MENAGOC
» SARL AU, Objet : DE-
CORATION ET AMENA-
GEMENT D'INTERIEUR,
SIEGE SOCIAL:LOT 42
SALAMA 1 TR D2 ETG 3
APPT 12 -CASA-
BLANCA- Durée: 99 an-
nées CAPITAL SOCIAL :
le capital social est fixé à
la somme de 100.000,00
DH, divisé en Mille (1000)
parts sociales, d'une
valeur nominale de Cent
(100,00) dirhams
chacune MR.ABDELLATIF
EDDAMNATY à 1000
Parts, GERANCE : MR.
ABDELLATIF EDDAM-
NATY est nommé en
qualité de gérant pour
une durée illimitée, La
société sera valablement
engagée par la seul
signature de MR.ABDELLATIF
EDDAMNATY.

-Le dépôt légal a été
effectué au greffe de
tribunal De Commerce de
Casablanca le 03 Juillet
2020 sous le numéro
738205 et registre de
commerce n°464227.

N° 5301/PA

STE LUX 4 YOU SARL

- Aux termes d'un acte
s.s.p en date du
28/12/2018, l'associé de
la société LUX 4 YOU,
à décidé de liquider la
société et nommer comme
liquidateur Mr ABDEL-
HAKIM EL KARAOUL, le
lieu de liquidation : 16 BIS

N° 5302/PA

CHEFCHAOUNI I AIN
SEBAA 20250 CASA-
BLANCA.

-Le dépôt légal a été
déposé au greffe de
tribunal de commerce de
Casablanca le 19/02/2020
sous n° 730051.

N° 5302/PA

CABINET
AL ISTICHARYA
CONSULTING -SARL-
BOUZNKA

Tél/ Fax : 0537649573
GSM : 0668792975

Constitution

Aux termes d'un acte
sous seing privé en date
du 24/06/2020. IL a été
établi les Statuts d'une
Société, dont les caracté-
ristiques sont les sui-
vantes :

Dénomination : " MEDIE-
VAL IMMOBILIER " S.A.R.L.

Siège Social : N°7 MA-
GASIN 1 LOT AOUADI 1
BOUZNKA.

Associé unique :

- Mr.CHAJDI HAMID
apporteur en numéraire
35 000.00 DHS soit 350
Parts Sociales.

- Mme. ECHHAIBI NA-
JOUA apporteur en nu-
méraire 65 000.00 DHS
soit 650 Parts Sociales.

Objet :

- PROMOTION IMMO-
BILIERE.

- INTERMEDIATION
IMMOBILIERE.

- TRAVAUX DIVRES ET
DE CONSTRUCTIONS.

- VENTES DES MATÉ-
RIAUX DE CONSTRUC-
TION.

- JARDINAGE.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00
DHS.

Gérance : la société est
gérée par : Mme. ECH-
HAIBI NAJOUA

Dépôt légal : la société a
été immatriculée au regis-
tre de commerce au Tri-
bunal de première
instance de BENSLI-
MANE, Dépôt N°167.

N° 5303/PA

CABINET SMART
WIN -SARL-
RABAT

Tél/ Fax : 0808518412
GSM : 0661519044.

Constitution d'une
S.A.R.L.

Aux termes d'un acte
sous seing privé en date
du 17/06/2020. IL a été
établi les Statuts d'une
Société, dont les caracté-
ristiques sont les sui-
vantes :

Dénomination : " TROPIC-
AL ARTICLES " S.A.R.L
AU

Siège Social : N°22 RUE
JBEL MOUSSA APPT
N°12 AGDAL RABAT.

Associé unique :

- Mme. SLIMANI FA-
TIMA EZZAHRA appor-
teur en numéraire 100
000.00 DHS soit 1000
Parts Sociales.

Objet :

- NEGOCE;

- MAINTENANCE IN-
FORMATIQUE ET MA-

TERIELS INFORMA-
TOQUE ;

- FOURNIURE DE BU-
REAU ;

- VENTES DES MATÉ-
RIAUX DE CONSTRUC-
TION.

- IMPORT ET EXPORT.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.

Gérance : la société est
gérée par : Mme. SLI-
MANI FATIMA EZ-
ZAHRA

Dépôt légal : la société a
été immatriculée au regis-
tre de commerce au Tri-
bunal de Commerce de
RABAT, Sous le numéro
144327, Dépôt N°105322.
N° 5304/PA

2A MAT SARL AU
AVIS

DE CONSTITUTION

Au capital
de 100 000 Dhs
Siège social : 10, rue
Liberté 3ème Etage Appt.
5 Quartier
Alsace Lorraine-
Sidi Belyout
Casablanca
RC : 464677

Au terme d'un acte sous
seing privé, établi à Casablanca
en date du 01/06/2020, il a été
constitué une société à
responsabilité limitée à
associé unique dont les
caractéristiques sont les
suivantes :

- DENOMINATION : 2A
MAT SARL AU

- OBJET : matériaux de
construction (marchand
en gros).

- SIEGE : 10, rue Liberté
3ème Etage Appt. 5 Quar-
tier Alsace Lorraine-Sidi
Belyout-Casablanca

- CAPITAL : 100 000,00
DHS

- DUREE : 99 ans

GERANTS :

- Mr Hassan HASSANI
marocain, C.I.N S13705,
Né en 1960, demeurant à
Qu Laary Chikh Rue 73
Nador,

IMMATRICULATION :
la société a été immatri-
culée au greffe du tribunal
de Commerce de Casablanca
le 07/07/2020
sous le numéro 738611.

Pour avis, le gérant
N° 5305/PA

SAMAA CONSEIL
Cabinet d'affaires
& domiciliation

Hy My Abdellah Bd Taza
Rue 108 N°13
CASABLANCA

Tél.: 0619.322.303

E-mail : samaa.conseil
@gmail.com

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP
en date du 17/06/2020 à
Casa, il a été établi les
statuts d'une SARL AU
dont les caractéristiques
sont les suivantes :

Dénomination : «
BRIDGE PRODUCT »

Objet : Entrepreneur de
Travaux divers.

Siège social : Casablanca,
13, Rue 108, Hay Moulay

Abdellah Bd Taza Ain
chôck.

Capital social :
100.000,00 dirhams
divisés en 1000 parts
sociales de 100 dirhams
chacune, libérées et
réparties comme suit :

- Mr ZAKARIA BAH-
JOU 1000 parts

Gérance : M. ZAKARIA
BAHAJOU, gérant
unique pour une période
indéterminée.

Durée : 99 ans.

Dépôt légal : a été
effectué au CRI de Casablanca
inscrit au Registre de
Commerce N° 463719.

Pour extrait et mention
N° 5306/PA

MODIFICATION
STATUTAIRE

I/- Aux termes d'un acte
SSP du 15/04/2020 à Casablanca,
il a été établi
l'assemblée Générale
Extraordinaire De La Ste
INSTITUT INTERNATIONAL
D'HYPNOSE
SarL,pour effectuer les
modifications statutaires
selon les décisions sui-
vantes :

1. la cession de 500
PARTS SOCIALES déte-
nues par : Madame BEN-
BOUZID MARIA A
Monsieur ALBERTO SE-
BASTIAN LOPEZ dont
Les parts sociales ont été
attribuées comme suit :

Milles parts numérotées
de 1 à 1 000 à
Mr ALBERTO SEBAS-
TIAN LOPEZ : 1000
parts

TOTAL : 1000 parts

2. Changement de forme
juridique de SARL à
SARL.AU .

3. transférer le siège social
à l'adresse ci-après: Casablanca-
l'immeuble
ZOHOR, 3ème étage
Porte n°4A boulevard Ain
Taoujtate N°11 BOUR-
GOGNE approuvé
comme nouvelle adresse
du siège social.

4. et la nomination de
gérant associé unique :
Monsieur ALBERTO SE-
BASTIAN LOPEZ de
nationalité argentine , né le
05/10/1977 à caba
Argentine, titulaire de carte
séjour marocain
n°BE74203B, résident à54
RUE CADI IASS ETG 1
APPT 2 CASABLANCA,
ET PASSPORT N°
AAB342626

Gérance : Mr: ALBERTO
SEBASTIAN LOPEZ désigné
comme gérant
unique pour une durée
illimitée.

II-Le dépôt légal a été
effectué au greffe du
tribunal de commerce de
casablanca. Sous le
738591. le 07/07/2020.

N° 5307/PA

ROYAUME DU
MAROC

MINISTERE
DE L'INTERIEUR

WILAYA

DE LA REGION
GUELMIM-OUED
NOUN

PROVINCE
DE GUELMIM
SECRETARIAT
GENERAL

DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres
ouvert n°
03/PRDTS/INDH/2020
Le 05/08/2020 à 11 H 00
min Il sera procédé, au
Secrétariat Général de la
Province de Guelmim à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
au rabais pour les
travaux d'électrification
du douar Targamait à la
Commune territoriale de
Taghijit (Province de
Guelmim). Lot 1 : Tra-
vaux d'électrification
2°/1° catégorie du douar
Amghjid 1.

Le dossier d'appel d'of-
fres peut être retiré à la
Division des Budgets et
Marchés de cette Pro-
vince, il peut également
être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics www.marches-
publics.gov.ma.

Le cautionnement pro-
visoire est fixé à la somme
de Cinq Mille Dirhams (5
000,00Dhs)

L'estimation des coûts
des prestations établie
par le maitre d'ouvrage
est fixée à la somme de
Trois Cent Trente Sept
Mille Cent Cinquante
Sept Dirhams, Soixante
Onze Centimes (337
157,71Dhs).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt
des dossiers des concu-
rents doivent être
conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29 et
31 du décret n°2-12-349
relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent:
- Soit déposés leurs plis
par voie électronique au
portail des marchés pu-
blics www.marchespu-
blics.gov.ma.

- soit les envoyer, par
courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau d'ordre de
cette Province ;

- soit les déposer contre
récépissé dans le bureau
précité ;

- soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Les pièces justificatives
à fournir sont celles pré-
vues par l'article 10 du
règlement de consulta-
tion.

- Il est exigé la produc-
tion de la copie certifiée
conforme à l'original du
certificat d'agrément
dans le domaine de
construction des réseaux
MT-BT1.

N° 5308/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES
Avis d'appel d'offres ouvert n°

04/PRDTS/INDH/2020
Le 05/08/2020 à 12 h 00 min Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais pour les Travaux d'électrification 2°/1° catégorie du douar Targamait à la Commune territoriale de Taghijit (Province de Guelmim). - Lot 2 : Travaux d'électrification 2°/1° catégorie du douar Amghijid 2. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marches-publics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille Dirhams (5 000,00Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre Cent vingt Six Mille Quatre Vingt Dix Dirhams, Soixante Centimes (426 090,60Dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:

- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marches-publics.gov.ma.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine de construction des réseaux MT-BT1.

N° 5309/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES
Avis d'appel d'offres ouvert n°

05/PRDTS/INDH/2020
Le 05/08/2020 à 13 h 00 min Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais pour les travaux d'électrification 2°/1° catégorie du douar Targamait à la Commune territoriale de Taghijit (Province de Guelmim). - Lot 3 : Travaux d'électrification 2°/1° catégorie

du douar Meskrad 2. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marches-publics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille Dirhams (5 000,00Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre Cent Vingt Six Mille Cinq Cent Cinquante Six Dirhams, Soixante Quatre Centimes (424 556,64 Dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:

- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marches-publics.gov.ma.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine de construction des ré-

seaux MT-BT1.
N° 5310/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES
Avis d'appel d'offres ouvert n°

06/PRDTS/INDH/2020
Le 06/08/2020 à 11 h 00 min Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais pour les travaux d'électrification 2°/1° catégorie des foyers du douar Nbikat à la Commune territoriale de Laqsabi Tagouste (Province de Guelmim). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marches-publics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10 000,00Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Huit Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Cent Cinquante Deux Dirhams, Deux Centimes (894 152,02Dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marches-publics.gov.ma.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine de construction des réseaux MT-BT1.

N° 5311/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES
Avis d'appel d'offres ouvert n°

07/PRDTS/INDH/2020
Le 06/08/2020 à 12 h 00 min Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais pour les Travaux d'électrification MT/BT du douar Lagrayer à la Commune territoriale d'Aferket (Province de Guelmim). Le dossier d'appel d'of-

fres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marches-publics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quinze Mille Dirhams (15 000,00Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme d'Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Deux Mille Neuf Cent Soixante Quatre Dirhams, Huit Centimes (1 482 964,08Dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:

- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marches-publics.gov.ma.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine de construction des réseaux MT-BT1.

N° 5312/PA

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran + Douaa
07.05 : Bulletin météo
07.10 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
07.40 : Ichta Fi Awtan
08.40 : Ichaa Mamlaka
09.40 : Moudawala
10.40 : Nouara
11.30 : Oussrati - Inedit
12.20 : Capsule Atfal wa Takafa - Inedit
12.30 : Dar Al Warata - R
13.00 : JT Addahira + Météo
13.20 : Allah Yssamah
14.00 : JT en Amazigh + JT en Espagnol
14.40 : Lala laaroussa Best of
16.10 : Téléfilm Attaâm
17.40 : Machibhalhoum
18.00 : Moudawala
18.55 : Capsule Atfal wa Takafa - R
19.00 : JT en Français
19.20 : Aandi Soual Covid 19
19.50 : Lmadi la yamout - R
20.20 : Souhlifa Ep1
20.30 : Dar Al Warata
21.00 : JT Principal + Météo
21.50 : Dounya Douara
22.50 : Sounaa Forja
23.20 : Dernier bulletin d'information
23.40 : Téléfilm Attaâm - R
01.20 : Lala Laaroussa Best of - R
02.50 : Ichta Fi Awtan - R
03.40 : Ichaa Mamlaka - R
04.30 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
05.00 : Allah Yssamah - R
05.30 : Dar Al Warata - R
06.00 : Nouara - R

05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC LAUREATS MAWAHIB TAJWID AL QOR'AN
06:00:00 : CH'HIWAT BLADI
06:30:00 : SABAHYAT 2M
07:15:00 : KIF AL HAL
07:20:00 : DESSINS ANIMES
08:10:00 : MINI-SERIE : CAIROBLANCA
09:00:00 : FEUILLETON : AR-RICH YOUHALLIQ FI ASSA-MAE
09:50:00 : SERIE : KOULNA JIRANE
10:15:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
10:25:00 : FEUILLETON : TAMAN AL HOUB
11:05:00 : KIF AL HAL
11:20:00 : SABAHYAT 2M
12:10:00 : LALLA FATEMA
12:35:00 : BULLETTIN METEO
12:45:00 : NEWS : ALAKHBAR
13:10:00 : SPORT : MOUJAZ RYADI
13:20:00 : FEUILLETON : HOUB ABYAD ASWAD
14:15:00 : MAGAZINE : IBDA3AT MIN QALB ADDAR
14:25:00 : NEWS : ECO NEWS
14:30:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
14:45:00 : FEUILLETON : HOUB A3MA
15:55:00 : FEUILLETON : SIR AL MORJANE
16:25:00 : FEUILLETON : TAMAN AL HOUB
17:15:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS
17:40:00 : DESSINS ANIMES
18:10:00 : MAGAZINE : CAPSULE JAZIRAT AL KANZ
18:20:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
18:25:00 : MAGAZINE : POP UP
18:35:00 : FORSA TANIYA
19:25:00 : FAL WA3D
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:35:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:40:00 : NEWS : BULLETIN METEO
20:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:10:00 : BULLETIN METEO
21:15:00 : AL MASSAAYA
21:40:00 : MINI-SERIE : NESS NESS
22:45:00 : MAGAZINE : KOUL-LOUNA ABTAL
23:35:00 : MAGAZINE : NIDAE
23:55:00 : FEUILLETON : HOUB ABYAD ASWAD
00:45:00 : TELEFILM : NAFEH AL ATSA
02:10:00 : MAGAZINE : MOUBACHARATAN MAAKOUM
03:10:00 : FEUILLETON : QSAR AL BACHA
03:55:00 : FEUILLETON : FORSA TANIYA
04:45:00 : AL WA3D